

**Cinq ans après le 11 septembre :
le point sur la lutte contre Al Qaida
et le terrorisme international**



Avec le soutien de



La Revue
parlementaire

SOMMAIRE¹

Introduction – Guillaume SCHLUMBERGER, Directeur, FRS 5

1 – Première table ronde – L'état de la menace globale 7

- 1.1 – La menace vue des Etats-Unis
Michael A. Vermuth, Rand Corporation..... 8
- 1.2 – La menace vue de la France après le Livre blanc
Thierry Matta, Direction de la surveillance du territoire 12
- 1.3 – La menace vue d'Europe
Fernando Reinares, Real Instituto Elcano et Université Rey Juan Carlos 18
- 1.4 – Débat avec la salle..... 22

2 – Deuxième table ronde – Du global au local, situations territoriales..... 27

- 2.1 – Asie du sud-Est la menace montante ?
Andrée Feuillard, CNRS 27
- 2.2 – L'impact de la « guerre contre le terrorisme » sur les zones tribales
et sur les relations du gouvernement pakistanais avec les tribus
Mariam Abou Zahab, CERI 32
- 2.3 – La talibanisation de la Somalie ?
Roland MARCHAL, Sciences Po..... 36
- 2.4 – L'islamisme radical au Maghreb : le feu qui couve ?
Selma Belaala, CERI, IEP Paris..... 40
- 2.5 – Débat avec la salle..... 43

¹ Ces textes ne sont pas des citations directes des propos tenus. Les résumés des interventions et des débats figurant ici ont été rédigés par la FRS. Celle-ci assume seule la responsabilité d'éventuelles erreurs ou approximations des propos rapportés dans les actes de cette journée d'études. Les textes ne peuvent être reproduits ou cités sans l'autorisation expresse de la FRS.

| | |
|---|-----------|
| 3 – Troisième table ronde – Cinq ans de lutte antiterroriste : | |
| bilan et perspectives | 47 |
| 3.1 – La lutte au niveau des Nations Unies | |
| Jean-Paul Laborde, Chef du service de prévention du terrorisme | |
| de l'Organisation des Nations Unies..... | 47 |
| 3.2 – L'appareil européen : une montée en puissance | |
| Jorge Bento Silva, Chef du Terrorisme, Unité « Lutte contre le terrorisme, la | |
| traite et l'exploitation des êtres humains et coopération policière », | |
| Direction générale Justice Liberté Sécurité, Commission européenne..... | 50 |
| 3.3 – La lutte en France | |
| Jacques Di Bona, Commissaire divisionnaire, | |
| Adjoint au chef de l'UCLAT | 55 |
| 3.4 – L'organisation de la réponse globale | |
| Jean-Philippe Grelot, Conseiller pour les affaires de défense, | |
| Secrétariat général de la défense nationale | 60 |
| 3.5 – Débat avec la salle..... | 65 |
| 4 – Conclusion - Jean-François DAGUZAN | 71 |

Introduction – Guillaume SCHLUMBERGER, Directeur, FRS

Cette journée sur le terrorisme international semblait utile, cinq ans après les attentats du 11 septembre 2001, pour dresser un bilan de la question. Ce bilan est en réalité mitigé. Il ne s'agit évidemment pas d'attribuer des bons ou des mauvais points à qui que ce soit, ni d'indiquer qui peut être gagnant ou perdant dans le domaine aussi mouvant qu'est la lutte contre le terrorisme. Cette rencontre est avant tout conçue pour donner un certain nombre d'éclairages sur le sujet. Cette problématique est évidemment d'actualité. Quelques rapports ont ainsi été publiés récemment aux États-Unis, notamment par la *National Intelligence Estimate*, sur les liens entre les opérations en Irak et le terrorisme international.

1 – Première table ronde – L'état de la menace globale

PRESIDENCE : *Jean-Luc MARRET, Chargé de Recherche, FRS*

Il s'agit de présenter quelques problématiques et certains éléments de réponse. Parmi les questions importantes, celle des représentations doit être traitée. Il s'agit en effet de savoir si des différences significatives de perception de la menace terroriste existent d'un pays à l'autre. De même, l'importance de cette menace doit être estimée. Il faut notamment chercher à savoir si Al Qaida la résume. Les informations accessibles dans la presse sont désormais assez nombreuses pour que la perception de cette réalité soit affinée.

Pour répondre à ces questions avec une certaine précision, il convient de distinguer les organisations terroristes régionales des groupes ayant une dimension internationale. Les premières, notamment celles issues du Maghreb, pourraient frapper en France – mais également dans toute l'Europe et en Amérique du Nord –, en ayant parasité préalablement les diasporas installées dans l'hexagone.

Cette rapide typologie simplifie bien évidemment la réalité de la menace. Un élément préoccupant s'y ajoute : le développement de ce que les Américains nomment le *Home grown terrorism*. Il s'agit de cellules composées majoritairement d'individus qui sont des produits de nos sociétés, et qui, parfois, s'auto-intoxiquent seuls, à partir de sites internet, et peuvent passer à l'action. Ces personnes posent un problème de prédiction de comportement. Il est en effet difficile de détecter les individus développant ce profil.

Lorsque les menaces sont analysées, des comparaisons entre Europe et États-Unis peuvent être utilement menées. Des deux côtés de l'Atlantique, des prosélytismes radicaux se sont développés dans les prisons. Par ailleurs, même si des spécificités existent – les législations fiscales ou sur les associations créant notamment des particularités nationales –, le micro-financement du terrorisme recourt à des techniques très proches en Europe et en Amérique du Nord. Enfin, des pratiques opérationnelles communes rassemblent les mouvements opérant sur les deux continents. C'est ainsi, par exemple que pour des explosifs, les mélanges nitrate d'ammonium/fuel et le TATP sont privilégiés par de nombreux groupes jihadistes car ils sont très rustiques².

Des différences de vue existent cependant des deux côtés de l'Atlantique. Elles n'empêchent toutefois pas le développement des coopérations opérationnelles entre les services traitant les problèmes terroristes.

² NDLR - Le TATP est difficile à détecter. C'est pourquoi, il est très apprécié des terroristes. Le mélange est cependant difficile à obtenir et peut être dangereux, notamment parce qu'il est peu stable.

Sur ces explosifs, voir, J.-L. Marret, « Explosifs et pratiques d'attentats jihadistes : ANFO et TATP », note de la FRS, 13 janvier 2006 (accessible sur le site de la Fondation pour la Recherche Stratégique, www.frstrategie.org).

1.1 – La menace vue des États-Unis *Michael A. Vermuth, Rand Corporation*

Les débats sur le terrorisme sont très importants, qu'ils aient lieu aux niveaux national, régional ou international. Dans le cadre de cette journée d'étude, il s'agit de présenter le point de vue américain sur la menace terroriste dans une perspective globale.

Dans son discours aux Nations Unies, le 19 septembre 2006, Georges W. Bush a affirmé qu'« il était évident que le monde est engagé dans une grande bataille idéologique entre [...] les ennemis de l'Humanité et les modérés œuvrant pour la paix ». Le Vice-président Dick Cheney a exprimé la même idée quelques semaines plus tard. Le 21 septembre 2006, le Président de la Commission du renseignement de la Chambre des Représentants, Pete Hoekstra, a dit que « les États-Unis sont en guerre partout dans le monde et les terroristes islamistes radicaux peuvent frapper n'importe où ».

Face à ce constat, beaucoup aux États-Unis ont cherché à déterminer les voies pour connaître le terrorisme global, pour comprendre ce qu'il est. Ils veulent identifier ce qui doit être appelé par ces termes. De nombreux observateurs utilisent l'expression « guerre globale contre le terrorisme » (*Global war on terrorism*). Mais le terme « guerre » peut être conçu de différentes manières. Vous ne m'entendrez pas parler d'une guerre globale parce que j'estime que ce n'est pas exactement la situation dans laquelle sont engagés les États-Unis à l'heure actuelle.

⇒ Ce qu'est Al Qaida

Il convient de débiter en précisant qu'une description d'Al Qaida ou de toute autre organisation de ce type est allusive et comporte potentiellement le risque de nombreuses approximations.

Cette organisation n'a pas été longtemps, si elle le fut jamais, le commandement central d'opérations terroristes menées par de nombreuses entités terroristes dans le monde. Le Président de la commission du renseignement de la Chambre des Représentants, Pete Hoekstra affirme qu'il est « plus une organisation entrepreneuriale décentralisée ». Mais caractériser Al Qaida comme un réseau lâche n'est pas pleinement satisfaisant. Il doit certainement fournir un support matériel ponctuel, notamment financier et logistique. Ces aides sont données à des entités qui ont un ou plusieurs ennemis communs (notamment les États-Unis et ses alliés) avec Al Qaida. Mais apparemment le groupe a un contrôle direct relativement faible sur les opérations menées comme celles du 11 septembre 2001.

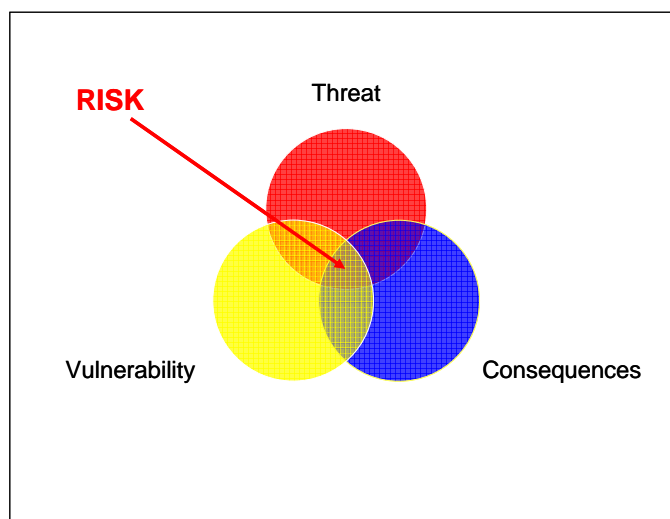
Parmi les organisations terroristes référencées ci-dessus, certaines ont des contacts plus ou moins étroits avec Al Qaida. D'autres n'en ont pas. Al Qaida peut être ou non un partenaire ou un facilitateur dans des entreprises radicales salafistes autres que les siennes. Mais il fournit fréquemment l'inspiration qui motive les autres.

| | |
|-----------------|---|
| Al-TawhidJamaat | Al-Tawhid wa'al Jihad |
| AQAP | Al-Qaeda in the Arabian Peninsula |
| ASG | Abu Sayyaf Group |
| AQII | Al-Qaeda in Iraq |
| EIJ | Egyptian Islamic Jihad |
| GICM | Moroccan Islamic Combatant Group |
| GSPC | Salafist Group for Preaching and Combat |
| Hamas | Harakat al-Muqawama al-Islamiya |
| HUJI-B | Harkat ul-Jihad al-Islami-Bangladesh |
| IAA | Islamic Army of Aden-Abyan |
| IG | Al-Gama'at al-Islamiyya |
| JI | Jemaah Islamiyah |
| KMM | Kumpulan Mujahidin Malaysia |
| MILF | Moro Islamic Liberation Front |
| PLO | Palestine Liberation Organization |
| RSO | Rohingya Solidarity Organization |
| SJ | Salafia Jihadia |

Un officier américain de haut niveau a récemment affirmé que l'élément le plus préoccupant est la vitesse avec laquelle les groupes islamistes salafistes radicaux parviennent, partout dans le monde, à recruter et convaincre des individus de devenir des « bombes humaines ». Souvent, comme les attaques de Londres de juillet 2005 et les menaces récentes sur les transports aériens l'ont montré, ces volontaires sont issus de la classe moyenne. Ils sont généralement éduqués, mariés et pères d'enfants. En fait, beaucoup de ces terroristes se rapprochent ou correspondent à ce qui est nommé aux États-Unis par l'expression « *Home grown terrorist* ». Ce sont des citoyens ou des résidents de long terme des pays dans lesquels ils vivent. Il est extrêmement difficile de les identifier, de les dissuader et de se défendre contre eux. Ce phénomène est considéré par les États-Unis comme la menace la plus importante.

⇒ Les composantes du risque

Les composantes clés du risque sont la menace, la vulnérabilité et les conséquences.



C'est ce cadre conceptuel que la Rand et d'autres observateurs ont commencé à utiliser après le 11 septembre 2001 pour analyser les risques liés au terrorisme. Pour moi comme pour d'autres, aucune évaluation véritable du risque terroriste ne peut être effectuée sans avoir pris en compte ces éléments. Jusqu'à récemment, la plupart des tentatives pour définir le terrorisme étaient fondées sur l'idée de vulnérabilité, sans considérer ensemble les trois facteurs.

La menace peut être plus ou moins grande. Chaque menace est spécifique.

La partie qui nous concerne le plus est celle du milieu. Le risque est le plus important à l'intersection de la menace, de la vulnérabilité et des conséquences. Une part importante de cette équation est l'extension potentielle des capacités d'un assaillant. Si possible, elle doit être appréciée. Le Secrétaire à la Sécurité intérieure, Michael Chertoff, a affirmé récemment que « nous devons être concentrés sur le risque le plus significatif et nous devons appliquer nos ressources dans la meilleure voie pratique pour prévenir, nous protéger et répondre aux dangers humains et naturels. Ceci signifie que nous devons faire une évaluation solidement pensée et que nous devons reconnaître qu'il est tout simplement impossible d'éliminer toutes les menaces pour chaque individu dans tous les endroits à tout moment ». Il a précisé qu'à la tête de cette liste des menaces, se trouvent les armes de destruction massive.

Mais aussi importantes soient-elles, les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ne doivent pas occulter les attaques conventionnelles. Toutes les attaques majeures récentes, même celles du 11 septembre 2001, ont été réalisées avec des moyens de type conventionnel. Ces moyens continuent d'être des armes de choix.

Il faut donc prendre en compte l'intégralité du spectre des menaces (et des risques qui leur sont liés). L'objectif ultime est d'essayer de réduire le risque.

Aux États-Unis, certaines leçons ont été tirées après le passage de plusieurs cyclones, en particulier Katrina. Les conséquences des catastrophes naturelles peuvent finalement être aussi importantes que celles du terrorisme. La réflexion sur la préparation et la réponse à apporter aux catastrophes naturelles peut en effet aider celle sur les méthodes pour combattre le terrorisme. Les comparaisons peuvent être particulièrement utiles lorsque l'agent étudié peut être présent lors de catastrophes naturelles potentiellement lourdes (par exemple le virus de la grippe). Elles peuvent aider à nous préparer et à définir les meilleures réponses à une utilisation humaine volontaire d'agents biologiques.

⇒ **Les problématiques clés pour les États-Unis**

Dans la vision américaine de la lutte contre le terrorisme, le renseignement est un élément particulièrement important. Il faut améliorer le plus possible les capacités permettant de savoir ce que font les organisations terroristes. Il convient notamment de partager l'information au sein même du système américain de renseignement et avec les alliés pour être capable de se protéger contre ce type de menaces.

Il existe des problèmes propres aux États-Unis. Ils sont notamment liés à l'organisation politique et administrative du système fédéral : cohabitent un gouvernement national, une cinquantaine de gouvernements d'États relativement forts et un certain nombre d'autorités locales qui tendent à être autonomes sur de nombreuses questions. Par ailleurs, les États-Unis connaissent des problèmes pour définir la voie la plus appropriée et la plus efficace pour que le secteur privé puisse s'investir dans le combat contre le terrorisme.

Des progrès ont été réalisés depuis le 11 septembre 2001. Mais beaucoup reste encore à faire si nous voulons, en collaboration avec nos alliés, être plus efficaces.

⇒ Les initiatives américaines actuelles

Pour accroître leurs capacités à se défendre contre le terrorisme, les États-Unis ont pris un certain nombre de décisions. Ils ont notamment renforcé la sécurité des zones portuaires et aux frontières. Ils ont commencé à installer des systèmes perfectionnés utilisant l'identification par empreintes digitales³. Ainsi, le pays se dirige vers le recours à un système utilisant 18 points de comparaison au lieu d'un seul ou de deux. Ce changement améliore les capacités d'identification. Toutes les entités responsables des visas aux États-Unis travaillaient déjà avec un système utilisant 10 points de comparaison jusqu'à la fin de l'année dernière. Le pays a donc amélioré sa capacité à connaître les voyageurs, notamment ceux des transports aériens, mais également de plus en plus ceux des transports maritimes et terrestres, grâce à l'utilisation des données sur les passagers.

Certaines initiatives ont également été lancées dans le domaine de la sécurité des cargos⁴. Des inspecteurs américains sont désormais présents dans une quarantaine de ports étrangers. A la fin de cette année, les États-Unis auront installé les systèmes permettant l'examen de tous les conteneurs acheminés par cargos jusqu'à leur territoire national. Cette détection concerne les matériaux radiologiques. A la fin de cette année, 80 % des conteneurs arrivant aux États-Unis seront ainsi sujets à un « *screening* » en matière radiologique. La totalité pourra être étudiée avant la fin de l'année 2007.

Pour toutes ces questions, des désagréments sont apparus. L'échange de ces données est un problème, notamment avec les alliés européens. Il s'agit en effet de s'entendre pour savoir quelles informations sont les plus importantes. Il faut également que se développe une reconnaissance mutuelle des besoins européens de sécurité.

³ NDLR - En 2004, dans le cadre du renforcement des mesures anti-terroristes, le *Department of Homeland Security* a mis en place le programme « *US Visitor and Immigration Status Indicator Technology* » (US VISIT). Pour entrer sur le territoire américain, les étrangers doivent fournir aux contrôles de police, outre leurs papiers, une photo et leurs empreintes digitales. Ces documents sont immédiatement numérisés puis comparés avec les fichiers de police américains. Cette procédure a été progressivement systématisée à tous les aéroports, ports et postes frontières des États-Unis.

⁴ NDLR - L'initiative sur la sécurité des conteneurs (ISC) est la principale réponse américaine pour contrer le risque de menaces terroristes utilisant le système maritime commercial. Elle vise à permettre l'identification et l'inspection des conteneurs à haut risque avant leur chargement à bord des navires à destination des États-Unis. Son objectif premier est de réduire les possibilités, pour des terroristes, de cacher des armes de destruction massive dans des conteneurs.

Sous-jacent à toutes ces mesures, se pose le problème constant des droits et libertés civils. Aux États-Unis, des débats fréquents, même aux plus hauts niveaux, ont lieu. Il s'agit de savoir ce qu'il est le plus important d'appliquer dans l'objectif de fournir une sécurité plus grande aux citoyens sans provoquer de dommages à leurs droits et libertés civils. L'équilibre est difficile à trouver. L'Histoire peut nous y aider. A propos de cette question, Benjamin Franklin avait affirmé que « Quiconque est prêt à sacrifier sa liberté pour une sécurité provisoire ne mérite ni l'un ni l'autre ».

1.2 – La menace vue de la France après le Livre blanc *Thierry Matta, Direction de la surveillance du territoire*

Pour déterminer ce qui menace la France, il est possible d'utiliser une approche en entonnoir, c'est-à-dire en allant du général au particulier. Pour la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), il s'agit en effet de savoir où se situe la menace. Il convient également de comprendre ce qui la nourrit et donc ses motivations. Enfin, à partir de ces éléments, il s'agit d'identifier comment elle se traduit opérationnellement sur le territoire national.

⇒ Le contexte international

La menace à laquelle la France doit faire face s'inscrit dans un contexte international extrêmement troublé. Ces deux éléments interagissent. Le radicalisme islamiste, notamment le Jihadisme global, concourt à troubler la situation internationale. Par rétroaction, le trouble créé au niveau mondial entretient l'essor du Jihadisme. La DST a ainsi constaté, depuis qu'elle s'intéresse à la menace islamiste radicale (plus d'une quinzaine d'années), que celle-ci se nourrit des « terres de Jihad ». L'existence de ces zones de lutte entretient le radicalisme. Le radicalisme « infecte » des conflits, qui ne sont généralement au début que des luttes de libération nationale. Il permet la fixation de la composante religieuse, notamment islamiste. En quelque sorte, il « confessionnalise » un conflit déjà existant. C'est dans ce creusé que gît, dans un premier temps, la menace, avant de s'exporter.

La situation dramatique régnant en Irak est la manifestation actuelle la plus évidente de ce lien entre « terres de Jihad » et menace islamiste. L'Irak est ainsi devenu un incubateur du terrorisme international.

De multiples conflits prennent place dans le pays :

- une lutte de libération nationale (une partie significative des Irakiens a l'impression que le pays est occupé) ;
- un début de guerre civile entre les différentes communautés ;
- une déstabilisation entretenue par les islamistes, notamment les combattants étrangers.

Ces trois composantes du conflit irakien s'entremêlent.

A l'heure actuelle, la situation irakienne constitue le principal foyer en termes de motivation pour les mouvances jihadistes internationales. Elle constitue également un

laboratoire pour des techniques qui pourraient être éventuellement exportées vers les pays occidentaux.

La situation en Afghanistan est loin d'être stabilisée. Les affrontements tendent même à reprendre de l'ampleur depuis quelques mois. Tous les services traitant les problèmes de terrorisme ont pu constater que des connections existent entre les situations irakienne et afghane. Ils ont notamment observé que des techniques de combat et d'attentats éprouvées sur le théâtre irakien ont été mises en œuvre ces dernières semaines en Afghanistan. Elles ont volontairement été exportées de l'un à l'autre.

Le Cachemire est un autre point de fixation qui entretient la menace. Le *Lashkar-e-Taiba* demeure un mouvement très dangereux. Beaucoup d'experts le soupçonnent d'avoir pris part aux attentats et aux tentatives d'attentats déjoués en Grande Bretagne.

La situation au Liban entretient également la menace de l'islamisme radical. Il ne s'agit pas ici de la lutte entre le *Hezbollah* et Israël. En parallèle à ce conflit, on observe une montée en puissance de l'islamisme radical dans certains camps palestiniens, notamment celui d'Ain el-Héloué. Se sont ainsi développées des organisations, telle l'*Usbat al-Ansar*⁵, qui deviennent de plus en plus dangereuses.

L'année dernière, en France, s'est ainsi présenté le cas d'un activiste qui était parti se former dans un camp palestinien au Liban. Ses motivations étaient détachées de la lutte palestinienne contre Israël. Elles étaient par contre liées à la mouvance radicale.

La Somalie est également devenue un point de fixation de mouvances jihadistes. La situation dans le pays représente désormais un danger potentiel très important. La structure étatique a notamment complètement disparu.

L'Algérie est considérée comme le principal danger par les services français.

La situation marocaine n'est pas stabilisée. Cet été, la structure appelée *Jamaât Ansar El Mahdi* a notamment été démantelée. Ce groupe était manifestement parvenu à infiltrer certains organes de sécurité⁶.

Ce contexte troublé fournit de nombreuses motivations pour les groupes terroristes. Son évolution explique en partie la montée des menaces. La motivation et la menace peuvent converger vers l'Europe, et notamment la France.

⁵ NDLR - Dans le camp d'Ain el-Héloué, l'ancrage salafiste s'est incarné en une sorte de milice armée, la Ligue des Partisans (*Usbat al-Ansar*). Certains experts estiment qu'elle serait actuellement capable de mobiliser plus de deux cents « combattants ».

Pour une analyse des évolutions au Liban, voir Rougier (B.), *Le Jihad au quotidien*, Paris, PUF, Coll. Proche-Orient, 2004.

⁶ NDLR - Hassan Khattab, le chef supposé de ce groupe, était notamment parvenu à recruter plusieurs militaires et anciens militaires.

⇒ Les menaces récentes en Europe

L'Europe a connu cet été des alertes. Nos pays, à commencer par la France, sont loin d'être à l'abri des répercussions de l'évolution de ces différents théâtres d'affrontements.

En Grande Bretagne, au mois d'août, les services de police ont ainsi démantelé préventivement un réseau qui programmait une opération qui aurait pu être dévastatrice si elle avait été menée à son terme.

Par ailleurs, une tentative d'attentats a échoué en Allemagne à la fin du mois de juillet. Les médias en ont peu fait écho. Pourtant, ce dossier est très significatif de la dérive de certaines mouvances et de la fusion du contexte international et de situations localisées. Ce projet, s'il avait été mené à bien, aurait été meurtrier. Les deux engins, très opérationnels, étaient placés dans des trains⁷. Les individus qui ont préparé ces attentats étaient en lien avec des acteurs de la scène libanaise. Mais, leur action ne semblait pas être directement motivée par le conflit israélo-palestinien. Selon les premiers éléments connus de l'enquête, ils n'étaient pas en étroite relation avec le *Hezbollah*. Ils étaient motivés, semble-t-il, par l'affaire des caricatures et par un militantisme religieux.

Au Danemark, un réseau a également été démantelé. La motivation de ses membres provenait non de l'affaire des caricatures mais plutôt de l'engagement danois en Irak. Le but poursuivi était, semble-t-il, le retrait de ces troupes.

⇒ La montée des griefs contre la France

Les menaces auxquelles nous devons faire face se cristallisent autour d'une montée des griefs de la mouvance radicale à l'encontre de la France. Depuis 2001, de nombreux communiqués d'Al Qaida, en particulier de Ben Laden et Al Zawahiri, ou de groupes qui lui sont affiliés ont menacé directement notre pays. La France était citée soit individuellement, soit comme faisant partie des « croisés occidentaux » ligués contre le monde musulman.

Les 11 et 14 septembre, deux communiqués ont été rendus publics. Le premier est un message d'Al Zawahiri qui annonçait qu'Al Qaida prenait sous sa bannière le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Le second, émanant d'Abdelmalek Droukhal, le chef du GSPC, remerciait Al Qaida pour son accueil. Les membres de ces organisations sont traqués. Par ailleurs, ces deux entités sont géographiquement éloignées l'une de l'autre. Ces individus sont cependant parvenus à se répondre « publiquement » très rapidement, ce qui laisse penser qu'une coordination avait été préalablement mise en place, ces annonces étant anticipées.

L'action française en Afghanistan nourrit ces griefs. Les forces françaises sont très actives dans le pays. Même si ce théâtre d'opération est moins médiatisé que l'Irak, l'adversaire sait parfaitement que nos soldats y sont présents.

⁷ Une défaillance technique explique qu'ils n'aient pas explosé.

L'implication française dans le dossier libanais est également un élément expliquant cette montée de la menace. Dans son dernier communiqué, Al Zawahiri appelait à lutter contre tous les pays qui soutenaient la résolution 1701. Il invitait à s'attaquer aux « obstacles » qui empêchaient le retrait de ce texte.

La loi sur la laïcité est une autre source de tension. En France, le vote puis la mise en application du texte n'ont pas suscité de véritables problèmes. Des troubles avaient pourtant été anticipés, notamment dans les communautés musulmane et sikh. La loi a été relativement bien reçue, ce qui est rassurant sur l'état de la société française. Demeure toutefois un discours de principe d'opposition. Dans les faits, il n'a pas été accompagné de heurts.

Les services en charge de la lutte anti-terroriste en France se sont rendus compte que cette législation est devenue un puissant élément de motivation pour la mouvance radicale. Dans les communiqués menaçant le pays, l'élément est ainsi repris de manière récurrente. La loi a été instrumentalisée notamment par Al Zawahiri. Elle l'a été également par Abou Yahya Al-Libbi, un autre « cadre » d'Al Qaida, évadé de la prison de Bagram. Dans un communiqué de mai 2006, il stigmatisait la France, « ennemie du voile et de la pudeur ».

La lutte sans concession que la France mène depuis quinze ans contre l'islamisme radical cristallise également la menace contre notre pays. L'adversaire sait qu'à travers ses services de renseignement, de police et sa justice, la France est très active dans ce domaine. Lors de plusieurs opérations, les services français se sont ainsi rendus compte que les conseils diffusés aux réseaux, sauf lorsque le pays est directement la cible, est d'éviter de s'y installer pour préparer une opération ou « se mettre au vert ». Certains groupes terroristes semblent en effet estimer que l'on y court plus de risques qu'ailleurs.

Enfin, notre supposée histoire islamophobe est également mobilisée. Cet élément, même s'il peut nous paraître dérisoire, est très important pour nos adversaires. Ceux-ci utilisent des références anciennes, mélangeant des périodes complètement différentes : les croisades, la colonisation, la guerre d'Algérie... Il y a quelques années, Ben Laden avait même fait référence aux accords Sykes-Picot⁸. De la sorte, il avait stigmatisé la politique française au Moyen-Orient.

⇒ **Les menaces actuelles contre la France**

Les services de renseignement et anti-terroristes français craignent essentiellement trois éléments :

- **« Les filières irakiennes »**

Elles représentent la menace principale. Il s'agit de jeunes Européens (dont des Français) partant en Orient, essentiellement pour se battre sur le théâtre irakien. Ce sont des exemples de personnes concernées par la logique des « terres de Jihad ». Ils se

⁸ NDLR - Dans un message sonore diffusé en février 2003, Oussama Ben Laden avait notamment affirmé que les Américains et les Britanniques voulaient opérer un nouveau partage du Moyen-Orient. A titre de comparaison, il faisait référence à l'accord Sykes-Picot de 1916 au cours duquel Britanniques et Français avaient défini les frontières de nouveaux états dans la région.

sentent motivés par la cause et décident donc de s'engager. L'impact médiatique de la situation irakienne est tel qu'il tend à restreindre la perception que le public a des autres zones conflictuelles. C'est ce qui explique que les individus de ce type soient majoritairement attirés par ce combat.

Le risque est que ces personnes partent en Irak, s'y battent et en reviennent en ayant acquis expérience et savoir-faire. Ce processus est toutefois incertain.

Tout d'abord, il faut se rendre jusqu'à la zone, c'est-à-dire transiter par un pays limitrophe puis entrer sur le territoire irakien. Ce n'est pas facile. On a beaucoup critiqué la Syrie, la taxant de laxisme, voire de bienveillance vis-à-vis des groupes de résistance à l'Alliance. Mais il faut reconnaître que le gouvernement syrien a fait de gros efforts depuis quelques mois. Ses services interceptent de nombreux volontaires. Si l'individu parvient à entrer sur le territoire irakien, il faut qu'il survive. Ensuite, il faut encore qu'il puisse revenir.

La politique des services français est d'empêcher le départ de ces volontaires. Tout d'abord parce qu'il s'agit de jeunes nationaux, généralement perdus et déstructurés, fanatisés par l'idéologie qui leur est proposée par des recruteurs. Ils n'ont souvent pas une conscience très claire de ce qu'ils font et des risques liés à leur démarche. Il s'agit donc d'empêcher des jeunes Français de se faire tuer.

Ensuite, parce que ces individus se battent contre nos alliés. Bien que nous ne soyons pas présents en Irak, les Américains et les Anglais demeurent évidemment nos alliés. Il est de notre responsabilité d'éviter qu'ils soient attaqués par nos concitoyens.

Enfin, empêcher leur départ évite les risques liés à leur retour. La situation est très différente de ce qui pouvait se passer en Afghanistan. Il y a quelques années, lorsque des individus partaient en Afghanistan pour se former au Jihad, ils arrivaient dans un pays où la situation était, somme toute, relativement tranquille. Les Taliban, très largement sous l'influence d'Al Qaida, tenaient le pays. Les candidats au Jihad étaient pris en charge. Logés et nourris dans des camps, entraînés, ils n'étaient envoyés, généralement, en opérations contre les forces du Nord de Massoud qu'après plusieurs mois. En Irak, la participation au combat est quasi-immédiate. Très rapidement, les volontaires se retrouvent face à la meilleure armée du monde. Les taux de perte sont donc conséquents. D'autant que les volontaires d'Europe, généralement sans formation, sont souvent utilisés comme « chaire à canon », notamment pour les attentats suicides.

Demeure toutefois le risque d'un retour. Ces individus reviennent formés et fanatisés, notamment après avoir vécu une violence extrême au quotidien. Ils constituent bien un problème majeur.

Les services concernés par ces problématiques ont référencé quelques cas. Neuf Français ou individus partis de France ont été tués en Irak. Une douzaine est dans le pays sans que des informations plus précises aient été obtenues. Deux sont en prison en Irak. Un peu plus d'une trentaine sont écroués en France, interceptés avant leur départ ou au retour. Ces individus constituent les cas connus. D'autres ont probablement échappé à ce décompte.

Les services français ont accumulé une certaine expérience de ces réseaux dans lesquels apparaissent d'anciens « voyageurs ». Lors du démantèlement, à la fin de l'année 2005, de cellules voulant opérer des attentats – une des actions projetées visant d'ailleurs le siège de la DST – on a pu constater qu'elles étaient animées par des individus ayant fait le déplacement en Orient, notamment pour se former en Afghanistan. La génération suivante sera probablement formée de personnes ayant été en Irak.

- **Les connexions de certaines franges de la population musulmane française radicalisée avec les réseaux algériens**

Ces liens constituent la seconde source de préoccupation. Le GSPC est ici au premier rang. Il constitue en réalité la seule organisation un peu opérationnelle. Les dossiers récemment traités par les services français montrent que le danger existe. Dans les affaires de la fin de l'année 2005, les terroristes, qui étaient passés par l'Afghanistan et avaient recruté et radicalisé des personnes autour d'eux pour former des groupes opérationnels, disposaient de liens avec le GSPC. Les échanges concernaient des informations, des techniques et des aides financières.

Les services de renseignement et de lutte anti-terroriste français sont très attentifs à cette menace. Si Al Qaida, *lato sensu*, décide de frapper en France, son bras armé le plus naturel sera le GSPC. C'est le sens à donner aux communiqués des 11 et 14 septembre. Les équipes qui ont frappé en Angleterre étaient composées de Pakistanais. L'histoire coloniale du pays explique en effet que la communauté musulmane la plus implantée en Angleterre soit la communauté pakistanaise. L'histoire coloniale française fait des Maghrébins les populations musulmanes les plus présentes sur le territoire national. Très probablement, le jour où la France sera à nouveau frappée, ce sera par des individus d'origine maghrébine.

- **L'activisme dans la communauté pakistanaise**

Un certain activisme se développe également dans la communauté pakistanaise. Mais cette population est relativement réduite. Cette menace est donc moins prégnante en France qu'en Grande-Bretagne. Elle tend cependant à croître. C'est pourquoi les services spécialisés commencent à y être très attentifs. Il existe en France un certain activisme du *Lashkar*⁹. Il se matérialise par des levées de fonds et du recrutement. Il est possible que des jeunes de la communauté musulmane pakistanaise ou d'origine pakistanaise soient envoyés au Cachemire.

Les derniers éléments actifs du noyau d'Al Qaida sont en effet à la frontière afghano-pakistanaise. C'est de cette zone que des instructions sont encore passées, qu'en commandite directe des ordres sont transmis à certains pédoncules. Il est d'ailleurs probable que l'affaire de Londres de cet été soit directement imputable à Al Qaida. Les services anglais n'en ont pas encore la preuve mais leur conviction est à peu près faite.

⁹ NDLR - Le *Lashkar-e-Toiba* (l'Armée des Purs) est un des mouvements islamistes les plus nombreux et les plus actifs de l'Asie du sud. Groupe né au début des années 1990 en Afghanistan, un nombre important de ses membres vit désormais dans le Cachemire pakistanais. Il est responsable de nombreux attentats en Inde.

1.3 – La menace vue d'Europe

Fernando Reinares, Real Instituto Elcano et Université Rey Juan Carlos

⇒ Éléments de contexte

Mon attention se porte plus sur la menace que sur la réponse. Je m'intéresserai avant tout à Al Qaida et aux réseaux jihadistes internationaux qui lui sont affiliés. Je ne traiterai donc pas les autres organisations terroristes dont les actions concernent l'Europe (telle l'ETA par exemple)¹⁰.

Nous savons que la menace est globale. Mais elle affecte en réalité plus certaines régions que d'autres et surtout plus certains États que d'autres. L'activité terroriste d'Al Qaida et des groupes qui sont liés à cette organisation est essentiellement concentrée dans le Moyen-Orient, en particulier le Golfe, et en Asie du sud. Ainsi, la large majorité des cibles et des victimes liées à ce Jihad salafiste global est composée de musulmans. Ce sont les institutions, les agences et surtout les populations locales de pays majoritairement musulmans qui sont le plus souvent touchées.

Ceci signifie que seule une faible fraction des victimes des actes d'Al Qaida et des groupes qui sont liés à elle (ou influencés par elle) est européenne. Seules quelques attaques couronnées de succès ont eu lieu en Europe (moins de 1 % sur les trois dernières années). Ces attaques réussies incluent les attentats du 11 mars 2004 à Madrid, ceux du 11 juillet 2005 à Londres et l'assassinat de Théo Van Gogh le 11 novembre 2004. A ces actions, il convient d'ajouter l'explosion volontaire du 3 avril 2004 près de Madrid¹¹. Celle-ci constitue un précédent dans l'histoire du terrorisme en Europe. Pour la première fois, les auteurs, les terroristes se sont suicidés en actionnant leur charge.

De nombreuses attaques ont été par ailleurs empêchées grâce à l'action préventive des forces de sécurité européennes durant les cinq dernières années. Mais déjà avant le 11 septembre 2001, des opérations avaient échoué. Les Européens tendent malheureusement à l'oublier.

En dehors des zones de conflit, Al Qaida et ses groupes partenaires adoptent des temporalités différentes pour leurs attaques. Il faut relier cet aspect aux mentalités et à la conception du temps des individus qui composent ces réseaux.

Mentionner tous ces éléments permet de placer le terrorisme international dans son contexte global. Il convient de rappeler qu'il est, bien évidemment, encore plus maintenant qu'auparavant la menace la plus importante pour la sécurité intérieure, l'ordre social et la stabilité politique de l'Europe. Il est surtout la plus imminente. Nous avons pu constater avec le 11 mars 2004 que des actions terroristes peuvent avoir des effets particulièrement importants sur la vie politique et sociale d'un pays (en

¹⁰ Sont également exclus de cette présentation les mouvements jihadistes chiïtes.

¹¹ NDLR - Au terme d'une opération menée par la police espagnole à Leganes, une agglomération de la banlieue sud de Madrid, des terroristes ont provoqué l'explosion d'une bombe qu'ils avaient eux-mêmes fabriquée. Angel Acebes, le ministre de l'Intérieur espagnol, déclare alors que « le noyau central de ceux qui ont commis les attentats terroristes [de mars 2004] est sous les verrous ou bien mort ».

l'occurrence l'Espagne). L'assassinat de Théo Van Gogh et les attaques contre les communautés musulmanes qu'il a engendré nous ont montré l'échec de l'idée de multiculturalisme. Ces événements risquent de se multiplier si les terroristes parviennent encore à obtenir des résultats lors de leurs tentatives pour mener à bien des attaques non conventionnelles au cœur de l'Europe. Ces actions ne seront pas nécessairement des attaques utilisant des armes de destruction massive. Toutefois, les terroristes apprécient à l'heure actuelle l'idée d'une attaque radiologique (une « bombe sale ») dans une des capitales européennes majeures. Une action de ce type aurait des conséquences majeures sur l'ordre social, notamment la confiance des populations en leurs institutions.

⇒ La perception de la menace en Europe

A l'heure actuelle, la menace est fondée sur des réseaux multiethniques et multiculturels. Elle vient de l'extérieur de l'Europe mais s'est également développée à l'intérieur de ses frontières. Elle émerge de collectivités radicalisées présentes dans certains pays musulmans, dans lesquels, en moyenne, 20 % des populations montrent une attitude positive par rapport à Al Qaida et au Jihad salafiste. La menace vient également d'individus radicalisés parmi les communautés musulmanes établies en Europe (globalement de première génération en Espagne et en Italie, de seconde ou troisième dans les cas de la France et de la Grande Bretagne). Ainsi, 10 % des musulmans vivant dans ces pays affirment également percevoir positivement Al Qaida et le Jihad salafiste international. C'est une mer bien assez grande pour que les poissons puissent nager pour atteindre leurs buts.

Cette part de la communauté musulmane porte le potentiel pour les actes du Jihad radical. Dans l'opinion publique, la menace terroriste actuelle venant d'Al Qaida et des groupes qui lui sont affiliés est perçue comme focalisée sur certains pays européens. De même, la perception de la menace est différente d'un pays européen à l'autre. Un eurobaromètre mené en avril 2006 montrait que le pourcentage de citoyens européens qui considèrent que le terrorisme est une des plus importantes questions à laquelle leurs gouvernements respectifs doivent faire face était de 10 % de l'ensemble de la population des États membres. Ce chiffre chutait à 2 % pour les habitants des nouveaux pays adhérents. Seuls quatre pays présentaient des pourcentages significativement supérieurs (Espagne, Danemark, Pays Bas et Royaume-Uni).

Il résulte de ce différentiel de niveaux d'activité et de perceptions de la menace que la priorité donnée à la lutte contre le terrorisme n'est pas la même selon les États. Les agendas des gouvernements nationaux intègrent plus ou moins la prévention et la lutte contre le terrorisme international comme une priorité. Ceci malgré le fait que la position officielle sur ce problème au niveau de l'Union européenne a évolué grandement ces derniers temps. Malheureusement, les coopérations contre le terrorisme au sein de l'Union tendent à progresser principalement comme une conséquence des principales attaques (après le 11 septembre, le 11 mars et le 7 juillet).

En Europe, la menace terroriste d'Al Qaida et des mouvements jihadistes globaux créés autour de la base est considérée comme étant plus grande dans les pays du sud et de l'ouest (et donc plus faible dans les pays européens du nord, de l'est et du centre). Mais ce n'est pas une équation mathématique. Le plus haut niveau de risque dans les pays d'Europe occidentale et du sud n'est pas exactement corrélé avec la présence de troupes

de ces États en Irak. Bien que la France ne soit pas impliquée dans l'invasion puis l'occupation de l'Irak, une tentative d'attentats a été déjouée contre les populations et les intérêts français à la fin de l'année 2003, grâce à la coopération bilatérale franco-allemande.

Parmi les pays du sud de l'Europe, celui qui sera le plus vulnérable à moyen et long termes est l'Espagne. Ses particularités en matière de menace sont à mettre en relation avec une certaine obsession des jihadistes. Ceux-ci considèrent que l'Espagne ayant été autrefois sous le contrôle des musulmans, elle doit être reprise aux « infidèles ». L'idée d'*Al Andalus* n'est pas une glorification du passé mais doit être reliée au futur¹². Son utilisation par le terrorisme salafiste remonte à Abdullah Azzam, le mentor d'Oussama Ben Laden. Elle a été reprise par ceux qui ont réalisé les attentats de Madrid en mars 2004. En juillet dernier, Zawahiri a rappelé cette idée dans un message vidéo.

Plus généralement, la menace en Europe a évolué ces dernières années. Elle est désormais plus complexe, diverse, résistante et diffuse. Si on doit se focaliser sur les acteurs de ce terrorisme international actif en Europe, il convient de dire que la menace vient des trois principales composantes du courant salafiste jihadiste global.

- Tout d'abord d'Al Qaida elle-même. Je ne suis pas d'accord avec Michael sur ce point. Al Qaida est bien une organisation créée et développée pour promouvoir l'établissement de structures sœurs dans le monde musulman et au dehors de celui-ci. Mais elle a également ses propres membres, pour certains des opérationnels. De la sorte, elle cherche à exécuter directement en Europe des plans d'attaques majeurs qu'elle a conçus. Ce fut le cas pour Richard Reid et ses chaussures piégées¹³.

On ne peut mettre de côté le fait qu'Al Qaida est une structure décentralisée et régionalisée depuis le 11 septembre 2001. On ne peut non plus exclure qu'elle est bien présente en Europe. Les moyens dont disposent actuellement les membres du cœur d'Al Qaida pour exercer un contrôle sur les plans terroristes en dehors de la zone afghano-pakistanaise sont sujets à débat. Mais le point important est qu'Al Qaida a tenté d'exécuter des attaques majeures en Europe, particulièrement au Royaume-Uni. On peut penser que cela va continuer. Nous n'en savons pas assez pour affirmer qu'un lien existe entre un éventuel ordre du cœur d'Al Qaida et les événements de juillet à Londres. Le fait que les terroristes aient voyagé à de nombreuses reprises avant les attentats est toutefois hautement suspect.

- La menace – et l'Europe est particulièrement concernée – vient également de groupes associés à Al Qaida depuis 1998 ou qui se sont associés à elle après l'année 2000. En Europe, ceci signifie essentiellement – mais pas exclusivement – un ensemble de groupes et d'organisations liés aux réseaux jihadistes nord africains, en particulier le GSPC (qui concerne particulièrement la France mais également l'Espagne). Celui-ci dispose notamment de camps

¹² NDLR - L'invasion de la péninsule ibérique a commencé en 711. A l'époque, elle s'inscrit dans une politique d'extension du Califat omeyyade de Damas. En 714, Arabes et Berbères ont conquis la majeure partie de l'Espagne, donnant aux régions qu'ils contrôlent le nom d'*Al Andalus*. Les musulmans se maintiennent dans la péninsule jusqu'en 1492 (reddition de Grenade).

¹³ NDLR - Richard Reid est parvenu, le 22 décembre 2001, à embarquer à bord d'un avion de ligne, une semelle lestée d'explosif. Il a pu être maîtrisé in extremis alors qu'il tentait d'y mettre le feu en plein vol.

d'entraînement mobiles dans la région sahélienne qui permettent de former des individus revenant par la suite en Europe. Sont également concernés le Groupe islamique combattant marocain, implanté en Belgique et en Espagne, et le Groupe libyen de lutte islamique, notamment au Royaume-Uni. Des arrestations récentes de personnes liées à cette organisation ont eu lieu.

- Enfin la menace en Europe vient de petits réseaux uniquement influencés par Al Qaida. Ils ne sont pas associés à elle mais s'inspirent de sa doctrine politico-religieuse. Ce sont des structures indépendantes, auto-organisées au niveau local, qui prennent exemples sur les méthodes développées et utilisées par Al Qaida. Ils sont notamment influencés par la propagande véhiculée par internet.

Des interactions existent entre ces trois composantes du terrorisme salafiste international. Une voie parmi d'autres est l'utilisation combinée et variable de plusieurs types d'attaques. Les groupes liés à Al Qaida comme les cellules auto-organisées au niveau local ont bénéficié durant les trois dernières années du processus de radicalisation violente d'une partie de la communauté musulmane établie en Europe, notamment des activités permettant de fournir un support logistique aux insurgés irakiens. Ces groupes ont mobilisé durant cette période des ressources matérielles et humaines. Mais à l'heure actuelle, il est vrai que nous ne détenons pas de preuves quant à la planification d'attaques en Europe. En Espagne, nous savons que des cellules « Abou Dahadah » existaient dans les années 1990¹⁴. Les individus concernés par les attaques du 11 mars 2004 ont appartenu à ces structures à cette époque. Ces cellules d'aide logistique et de support peuvent rapidement se transformer en éléments opérationnels. Cette évolution n'est pas seulement à mettre en rapport avec l'objectif de perpétrer des attaques à l'extérieur du pays dans lequel les membres de ces entités évoluent.

Certains de ces groupes (le GSPC notamment) sont en contact avec des structures irakiennes ou implantées dans le Moyen Orient. De plus, l'Europe doit faire face au danger que constitue le retour possible d'un nombre non négligeable d'individus qui ont été recrutés sur son territoire, envoyés dans ces régions et qui reviennent mieux formés et bien plus engagés dans le Jihad qu'ils ne l'étaient avant leur départ. Ils peuvent notamment être passés par l'Afghanistan ou la Tchétchénie durant les dernières années. Les jihadistes algériens en fuite constituent un autre élément préoccupant. La politique d'Alger risque de multiplier leur nombre à l'avenir. Enfin, les personnes étant parvenues à s'échapper de prison, par exemple en Mauritanie et en Égypte, doivent être, dans la mesure du possible, repérées et suivies.

Tous ces indicateurs de la menace montrent que l'Europe et les Européens ne doivent pas être protégés que sur le court terme. Cette lutte doit se prolonger de longues années. Il faut s'attendre, malgré le fait que l'Europe dispose d'une réelle expérience en matière de contre-terrorisme (une trentaine de tentatives empêchées), à des attaques. Nos services de sécurité sont performants uniquement lorsqu'ils parviennent à éviter toutes les attaques. Mais dans une situation asymétrique comme celle-ci, les terroristes sont performants quand ils réussissent à mener à bien une seule tentative sur les dizaines qu'ils organisent. L'Europe doit s'attendre à des événements similaires à ceux de

¹⁴ NDLR - Le Syrien Mad Eddin Barakat Yarkas, dit « Abou Dahdah » a été condamné en octobre 2005 à 27 ans de prison pour complicité active dans des attentats terroristes.

Madrid ou de Londres. Les attaques terroristes coûtent peu. Elles toucheront à nouveau des cibles « soft ». Mais je ne pense pas que les terroristes tenteront d'utiliser des moyens plus extrêmes, en particulier non conventionnels (radiologiques). L'hypothèse ne doit cependant pas être rejetée. Le recours à une « bombe sale » a été élaboré, rationalisé et justifié par certains mouvements jihadistes salafistes (en particulier par Abou Moussab Al-Souri au cours des deux dernières années).

1.4 – Débat avec la salle

Questions

- La notion de « terres de Jihad » a été utilisée. Par ailleurs, trois types de menace ont été identifiés : les individus ou groupes dans un rapport quasi-féodal avec Al Qaida, ceux luttant pour une terre et/ou une cause précise et les déracinés qui décident de faire le Jihad dans leur pays alors qu'on les croyait intégrés. Le fonctionnement du Jihadisme est caractérisé par le passage d'individus d'un type à l'autre. C'est la place centrale de la notion de « terres de Jihad » (dans la doctrine salafiste et la structure idéologique du terrorisme) qui semble expliquer ces allers et retours. Cette structure organisationnelle n'a-t-elle pas des raisons théologiques profondes ?
- La menace non conventionnelle est redoutable sur le papier. Mais ce danger ne s'est que très peu concrétisé. Comment expliquer la différence entre perception et réalité ?
- Quels sont les moyens utilisés par les terroristes ? Est-il possible de constater une évolution dans ce domaine ?
- Depuis 1995, combien d'attentats significatifs ont-ils été déjoués par l'ensemble des services français ?
- La DST fait-elle une différence entre les problématiques liées au terrorisme et celles liées à la grande criminalité ?

Réponse de Thierry Matta

Sur le plan médiatique et psychologique, les armes de destruction massive génèrent un sentiment de peur particulièrement puissant, ce qui explique que ces menaces soient devenues centrales dans le débat. Au point de vue opérationnel, cette position centrale n'est sans doute pas pertinente. Il faut raisonner en écartant les effets potentiels de ces armes. Pour la DST, le plus important, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, est le réseau lui-même et non ce qu'il veut mettre en œuvre. Les individus qui veulent organiser des attentats vont prendre les outils qu'ils ont « sous la main ». Si une arme nucléaire est disponible, ils ne se priveront pas de l'utiliser. Mais si leur ressource se « limite » à de la TNT, ils s'adapteront en cherchant à maximiser son utilisation. Identifier ces individus et démanteler le réseau n'est pas déterminé par les armes qu'ils vont mettre en œuvre.

En France, depuis 2001, un seul réseau « non conventionnel » a été démantelé. Ses membres voulaient employer du gaz cyanuré. C'est le seul cas de tentative d'utilisation d'armes de ce type.

Les outils utilisés par les groupes terroristes sont en général modestes. Ceci est à la fois rassurant et embêtant. Rassurant car plus les moyens sont faibles moins les attentats feront de dégâts et de victimes. Embêtant car ils sont plus difficiles à détecter. Les

Britanniques sont arrivés à la conclusion que le financement des attentats de Londres avait été minime. Pourtant, avec 52 morts, ces opérations doivent être considérées comme des actions majeures.

En matière de terrorisme, plusieurs fantasmes existent. Le premier concerne l'utilisation d'armes non conventionnelles. Si des terroristes parviennent à acquérir des armes de destruction massive, les conséquences pourront s'étaler sur des décennies. Mais opérationnellement, l'analyse centrée sur ce risque n'est pas très pertinente. De même, la problématique du financement du terrorisme ne doit pas devenir la grille de lecture du contre-terrorisme. On peut sans doute jouer sur cet élément. S'attaquer aux réseaux financiers, au niveau macro-économique, permettrait peut-être d'assécher la matrice idéologique qui sert de fondement à ces individus en luttant contre l'action de certaines fondations ou ONG islamiques. Mais au niveau opérationnel, le financement se situe à un échelon micro-économique. A ce jour, nous ne sommes jamais parvenus à démanteler un réseau terroriste en phase opérationnelle en passant par l'analyse de son financement. C'est *a posteriori* que l'on essaie d'identifier les méthodes et les circuits empruntés pour lever des fonds. Cette étude génère parfois des surprises : les sommes engagées sont très petites et la technique est plus celle du « noirciment » que du blanchiment. Des revenus à l'origine légaux sont détournés pour financer l'entreprise terroriste.

La DST, service de police, est particulièrement préoccupée par la montée du péril que constitue l'afflux d'armes et d'explosifs en provenance des Balkans. L'an dernier, 100 kilos d'explosif militaire venant de cette zone ont ainsi été découverts. Auparavant, d'autres saisies, moins importantes, avaient pu être organisées. Un des deux groupes démantelés à la fin de l'année dernière disposait de fusils d'assaut et d'explosif militaire en provenance de cette région. Jusqu'à maintenant, la majorité des attentats reposait sur des produits confectionnés par les terroristes eux-mêmes. Leur qualité n'était généralement pas bonne. En France, les attentats organisés en 1995 n'ont fait, par exemple, « que » 9 morts. Désormais, les réseaux sont susceptibles d'obtenir des explosifs de meilleure qualité en provenance des Balkans. Le jour où ils parviendront notamment à acquérir des produits militaires, les dégâts seront sans doute bien supérieurs. Si l'attentat de Madrid a été aussi meurtrier, c'est parce que les terroristes sont parvenus à obtenir des explosifs industriels.

Depuis 2000, une demi-douzaine d'attentats a été empêchée sur le territoire français. Ce sont les cas certains.

Malheureusement, des liens entre terrorisme et grande criminalité se tissent de manière croissante. Nous travaillons donc en collaboration avec la police judiciaire sur ces questions. A plusieurs reprises ces dernières années, nous sommes parvenus à identifier et à démanteler des filières d'armes et d'explosifs grâce à notre travail sur les filières des Balkans. Celui-ci était plutôt orienté vers le grand banditisme (attaque de fourgons postaux, de banques...). Nous redoutions depuis longtemps le lien avec le terrorisme. Nous avons eu un premier indice matériel véritable l'an dernier lorsque nous avons découvert, lors d'une perquisition chez un individu faisant partie d'un groupe lié au GSPC, des explosifs yougoslaves et des armes de guerre. Il s'agit probablement de la principale capacité chez nos adversaires à se doter d'outils efficaces. Pour assécher ces filières, nous avons développé une synergie avec les pays de la zone et avec les autres services français. Le travail est toutefois extrêmement complexe.

La connexion entre criminalité de droit commun et terrorisme est un vrai souci. Les prisons constituent parfois des lieux d'islamisation radicale. Elles permettent également que s'établissent des contacts entre membres du grand banditisme et islamistes radicaux. Les individus issus de la grande criminalité organisée ont une propension plus « naturelle » au passage à l'action violente. Ils connaissent des filières pour se procurer des armes. La cellule démantelée l'année dernière était ainsi largement constituée de braqueurs islamisés en prison.

Réponse de Fernando Reinares

Tous les éléments constitutifs des réseaux du terrorisme global ont en commun la doctrine du Jihadisme salafiste. Ils désirent donc parvenir aux objectifs inspirés par cette doctrine. Cette doctrine est utilisée par des agents religieux dans des lieux religieux dans le but de radicaliser et recruter des individus.

Questions

- Quelle est la situation à la frontière du Canada et des États-Unis ?

Réponse de Mickael Wermuth

Depuis quelques années, les Américains se sont rendus compte que les milliers de kilomètres de frontières avec le Canada étaient très largement non protégés. L'impression est qu'il était plus facile pour une organisation terroriste de rentrer en Amérique du Nord en passant par notre voisin, d'y recruter des membres et d'organiser des cellules planifiant des attaques, en utilisant le Canada comme une base pour les lancer éventuellement sur le territoire américain. Nous avons développé de très nombreuses coopérations avec les services canadiens. Tous les jours, elles amènent des échanges entre les frontières. Le niveau de coopération entre le Canada et les États-Unis sur les questions terroristes a été augmenté au cours des dernières années. Cela ne veut pas dire que tout soit parfait ; mais la situation est bien meilleure qu'il y a deux ans notamment.

Réponse de Jean-Luc Marret

Cette question est extrêmement sensible en raison du bilinguisme du Canada. Cette caractéristique explique que le pays accueille des éléments diasporiques des mondes francophones et anglophones. On a ainsi observé, marginalement, la constitution de groupes et de cellules opérationnelles jihadistes issus du Maghreb. Ce fut par exemple le cas lors de l'affaire Ahmed Ressam qui voulait faire exploser une bombe le 31 décembre 2000 dans l'aéroport de Los Angeles. Plus récemment des canado-yéménites ont projeté de réaliser un attentat de grande envergure à Toronto.

Questions

- Y a-t-il des différences de perception significatives de l'état de la menace entre l'Europe et l'Amérique ?
- Quelle politique de sensibilisation a été produite des deux côtés de l'Atlantique ? Cette politique a-t-elle un impact réel sur la population ?

- Récemment, un rapport de l'ensemble des services de renseignement américains faisait apparaître que la menace aurait augmenté depuis le début de la guerre d'Irak. Quel commentaire peut-on faire sur cette évaluation ?¹⁵
- Quel est l'état des coopérations entre les services français et ceux des pays du Maghreb ?

Réponse de Jean-Luc Marret

Il y a bien des distinctions nationales dans la manière de percevoir et d'analyser la menace. Il existe également des différences dans la manière de la présenter politiquement. S'exerce ici le poids des traditions culturelles. En France, la communication publique et politique n'est habituellement pas très développée sur ces problèmes. Elle présente rarement l'état de la menace. Les choses évoluent un peu depuis quelques temps. Aux États-Unis, à l'inverse, il existe une tendance forte à communiquer sur le sujet. Les attentats du 11 septembre 2001 expliquent le développement d'une sorte d'union nationale autour de l'administration Bush. Mais désormais, on observe sur le territoire américain l'émergence de points de vue différents, distincts de ceux du Pentagone ou de la Maison blanche. Ils apparaissent notamment en raison de l'évolution en l'Irak et en l'Afghanistan.

Les discours évoluent donc. Du terrain opérationnel irakien et policier domestique, sont remontées des informations et des analyses beaucoup plus compatibles avec les visions développées par les services européens, en particulier continentaux. La perception que l'Europe a développé de la menace n'est notamment pas fixée sur Al Qaida. Des différences de vue perdurent, notamment concernant « la guerre contre le terrorisme ». Ce concept est en réalité déjà relativisé par de nombreux Américains. De même, la perception de la menace que constituent les armes de destruction massive n'est pas la même en Europe et aux États-Unis. En France, lorsque des dérivés cyanurés ou de la ricine sont découverts, on ne les assimile pas à des armes de destruction massive.

Réponse de Thierry Matta

L'analyse des services américains présentée dans ce rapport est très pertinente. La collaboration avec les services maghrébins est très bonne. Les attentats du 11 septembre 2001 ont brutalement rappelé à de nombreux pays l'importance du risque terroriste. Beaucoup ont pris conscience de cette menace et de son caractère stratégique. De la sorte, certaines barrières sont tombées. A l'heure actuelle, la lutte contre le terrorisme est sans doute le domaine de la coopération inter-services qui fonctionne le plus efficacement, non seulement entre les pays occidentaux mais également avec un certain nombre de pays plus improbables. Ce problème est en effet considéré comme majeur par de nombreux gouvernements.

La collaboration avec les services maghrébins, en particulier algériens, est extrêmement importante pour la France.

¹⁵ Ce rapport, intitulé « *Tendances du terrorisme mondial : implications pour les États-Unis* », est le produit des analyses de l'ensemble des 16 agences de renseignement du gouvernement américain. Il ne contient aucune indication quant à la probabilité d'éventuelles nouvelles actions terroristes sur le sol américain, mais souligne que la menace générale que fait courir le terrorisme s'est accrue depuis le 11 septembre 2001. Le 24 septembre 2006, le *New York Times* publiait des commentaires de spécialistes américains sur ce rapport, révélant son existence.

Réponse de Mickael Wermuth

Il y a de nombreuses spéculations à propos de l'Irak. Certains affirment que le pays est devenu le « lit » de nombreux groupes terroristes. Ce théâtre d'opérations permettrait à la prochaine vague de terroristes de s'entraîner. Mes recherches et analyses personnelles m'amènent à conclure qu'il est à l'heure actuelle trop tôt pour l'affirmer. Mais ce problème est désormais au sommet des préoccupations des services et agences de renseignement aux États-Unis comme dans d'autres pays. Comprendre l'évolution de la scène irakienne, ses acteurs, déterminer où sont leurs soutiens, comprendre ce que sont leurs réseaux d'aide demeurent les principales interrogations.

Depuis les attentats du 11 septembre, les États-Unis ont adopté dans le domaine de la communication un code de couleurs qui, constamment, passe du jaune à l'orange ou de l'orange au jaune, sans que personne ne connaisse le sens à conférer à de tels changements. Le public américain prend acte d'un passage au niveau orange sans savoir ce que cela signifie pour lui. Face aux menaces récentes, le code de couleurs est passé pour les vols commerciaux entre Londres et les États-Unis au rouge, le plus haut niveau. Le niveau pour les autres vols commerciaux est passé du jaune à l'orange. Pourtant personne ne sait en général où se situent les plafonds de menace. Mais la question de la menace est spécifique à chaque pays. La communication en direction du public est donc très particulière aux États-Unis. En dehors des individus travaillant dans les agences gouvernementales, aucun citoyen ne sait personnellement ce que les niveaux de menace signifient.

Notre gouvernement pourrait améliorer sa communication dans la présentation de la menace. Mais la population américaine doit également avoir la volonté de l'écouter. Lorsque la télévision propose des émissions populaires, telle « dancing with the stars », il faut que les responsables trouvent le bon canal pour faire circuler un message sur le terrorisme parmi les populations.

Réponse de Fernando Reinàres

L'Irak est devenu une question fondamentale dans la gestion du terrorisme. Le conflit qui s'y déroule est une étape dans le processus de radicalisation des jihadistes qui veulent intervenir en Europe. Mais l'Irak n'est ici pas la seule région problématique.

2 – Deuxième table ronde – Du global au local, situations territoriales

PRESIDENCE : Jean-François DAGUZAN, Maître de recherche, FRS

La première table ronde a permis de présenter les réflexions d'un praticien et d'analystes de la lutte anti-terroriste. Il s'agit désormais de reprendre la thématique en donnant la parole aux experts de terrain qui travaillent sur les dimensions politique et sociologique des zones à risque (Maghreb, Asie centrale, Asie du Sud-Est et corne de l'Afrique). L'objectif est donc de présenter un regard un peu différent, parfois critique, de la problématique du terrorisme.

2.1 – Asie du sud-Est la menace montante ?

Andrée Feuillard, CNRS

Le bilan de la lutte antiterroriste en Asie du Sud-Est, l'une des principales lignes de front de la « guerre » des États-Unis contre le terrorisme, a été généralement décrit par la presse comme un véritable succès vu le nombre des arrestations et des condamnations après les quatre attentats meurtriers depuis octobre 2002 en Indonésie¹⁶ : plus de 300 activistes ont depuis été interpellés, 200 jugés et 5 condamnés à mort, selon des données officielles¹⁷. La lutte antiterroriste fait l'objet d'une coordination dans la région depuis 2001 ; une agence interrégionale antiterroriste de l'ASEAN a été mise en place. Des troupes américaines sont présentes aux Philippines ; les États-Unis aident la région à contrer le cyber-terrorisme.

Toutefois, les experts régionaux du terrorisme sont loin de crier victoire. Trois terroristes de haut niveau échappent encore à la police : Zulkarnaen, soupçonné d'avoir participé activement aux premiers attentats de Bali, Abu Dujanah, un autre cadre de la *Jemaah Islamiyah* (JI), et enfin Noordin Mohammed Top, un Malaisien de 38 ans, actuellement l'homme le plus recherché d'Indonésie. Ce dernier aurait donné l'ordre de procéder à un attentat par an, selon les révélations d'un ancien dirigeant de la *Jemaah Islamiyah* (JI), Nasir Abbas¹⁸. Mais il semble que ce soit l'emprise du radicalisme sur cette population du sud-est asiatique, « aux marges » du monde musulman, qui inquiète davantage encore. Ainsi, lors d'une récente session de consultation du Congrès américain, deux pays ont été identifiés comme pépinières de l'Islam radical : la Thaïlande et l'Indonésie¹⁹.

¹⁶ Le premier attentat a lieu à Bali en octobre 2002 (202 morts), le second à l'Hotel Marriott à Jakarta en août 2003 (12 morts), le troisième un an plus tard à l'ambassade australienne en septembre 2004 (12 morts), enfin le quatrième à Bali de nouveau le 1^{er} octobre 2005 (20 morts). Ces attentats survenaient après une vague d'attaques contre des églises à Noël 2000 (19 morts).

¹⁷ AFP, Jakarta, 13 octobre 2006. ICG Asia report 114, 5 mai 2006, p. 1.

¹⁸ *The Straits Times* (Singapour), mercredi 13 septembre 2006. Nasir Abbas, né à Singapour, ancien dirigeant de la *Jemaah Islamiyah* (JI) pour le sud des Philippines et l'Est Malaisien, arrêté et condamné pour fraude à l'immigration, emprisonné pendant 10 mois, travaille désormais avec la police.

¹⁹ AFP, Washington, 16 septembre 2006.

Je voudrais axer cette intervention sur le cas de l'Indonésie, première victime de la nouvelle vague de violence dans la région. Au-delà des résultats probants de la police, des procureurs et des juges, le défi des autorités est de savoir comment prévenir de futurs actes terroristes, d'enrayer le processus de recrutement et de « dé-radicaliser » ces groupes. La question est particulièrement délicate pour plusieurs raisons : l'opinion publique du « premier pays musulman au monde » (87 % des 220 millions d'habitants) demeure très sensible sur les questions relatives à l'Islam ; la toute nouvelle expérience démocratique du pays (après 32 années d'autoritarisme sous Soeharto) implique une liberté d'expression sans précédent pour le courant islamiste ; enfin, le legs des manipulations politico-religieuses du régime précédent a créé de profondes fractures religieuses dans la société indonésienne.

⇒ Le poids de l'opinion publique

Dans ses efforts pour lutter contre le terrorisme, la police indonésienne s'est souvent trouvée face à une opinion publique incrédule et face à des discours politiques ambigus.

Entre 2001 et 2004, sous la présidence de Megawati Soekarnoputri, on a pu constater une action de police efficace parallèlement à une paralysie du discours : Megawati est restée en retrait, laissant la tribune à son vice-président, Hamzah Haz, qui a soutenu publiquement Abu Bakar Baasyir, leader présumé de la *Jemaah Islamiyah*. Cette ambiguïté est en partie explicable par une surenchère anti-occidentale de certains nationalistes séculiers face aux mouvements islamistes, mais aussi par le manque de légitimité religieuse de la fille de Soekarno après une décennie d'islamisation de la politique du régime Soeharto. Après l'élection à la présidence de la République de Soesilo Bambang Yudhoyono en octobre 2004, le changement a été surtout perceptible à la vice-présidence, où Yusuf Kalla a fait preuve de plus d'intransigeance que son prédécesseur. Le nouveau ministre des religions Muhammad Basyuni semble lui aussi plus actif : il a convoqué une première conférence internationale sur la question du terrorisme – certes un peu loin des médias de Jakarta – au sein d'une petite université islamique dans la campagne javanaise en août 2005. Quant au président Susilo, un laïc entouré de quelques conseillers proches des partis de l'Islam conservateur, il reste prudent sur la question²⁰.

En fait, le gouvernement se trouve face à une opinion publique doublement sceptique : d'une part, elle ne croit guère à l'existence d'un courant islamiste violent dans ses frontières, et, d'autre part, tout comme ailleurs dans le monde musulman, elle doute de la version américaine des attentats du 11 septembre. Cette incrédulité touche la grande majorité de la population, puisque, selon une enquête du Pew Research Center, seuls 16 % des Indonésiens sont convaincus que des Arabes seraient responsables des attentats du 11 septembre²¹. Ce taux de 16 % place les Indonésiens dans la catégorie des plus incrédules, avec les Pakistanais (15 %) et les musulmans britanniques (17 %), loin devant les musulmans français (48 %). Cet état général de l'opinion publique musulmane a été sous-évalué, note le commentaire du Pew Research Center, ce qui fait

²⁰ Les musulmans libéraux sont inquiets notamment du manque de protection fournie par le gouvernement lors d'attaques à leur encontre par les milices islamistes du FPI en 2005 (Entretiens *Jaringan Islam Liberal* ou JIL, août 2005).

²¹ Le *Pew Global attitudes project* du 31 mars au 14 mai 2006 pose la question « Did Arabs carry out 9/11 attacks ? ». Seuls 16 % des Indonésiens répondent oui.

de ces chiffres « l'un des résultats les plus étonnants » de l'enquête. Pour l'Indonésie, cette sous-évaluation a conduit à une négligence : ainsi, jusqu'à la mi-2005, les intellectuels musulmans indonésiens avaient bien été sollicités par l'ambassade américaine pour une discussion sur la guerre en Afghanistan, puis en Irak, mais les attentats du 11 septembre, qui les préoccupaient, n'avaient pas fait l'objet de consultation²².

Pendant le même temps, les théories du complot autour des événements du 11 septembre, qui abondent sur les sites internet, ont été alimentées par des publications et des interventions extérieures. Ainsi, le fameux livre de Thierry Meyssan *L'Effroyable Imposture* a été traduit et publié très tôt en Indonésie. Mais le cas le plus médiatisé a été celui de Fred Burks, un ancien traducteur du Président Georges Bush, venu témoigner à Jakarta en faveur d'Abu Bakar Baasyir, le 13 janvier 2005. Parlant devant des personnalités indonésiennes dans un grand hôtel de la capitale, Burks a reçu une véritable ovation²³. Si ces théories du complot ont eu un tel succès, c'est en partie parce qu'elles sont arrivées dans une ambiance délétère, nourrie par l'anti-occidentalisme qui a suivi la crise économique de 1997, puis la décision des Timorais de l'Est de se séparer de l'Indonésie lors du référendum de 1999.

Face à ces influences contradictoires, on s'aperçoit que ce sont finalement les attentats eux-mêmes qui ont petit à petit le plus contribué à persuader l'opinion publique indonésienne que le radicalisme n'était malheureusement pas un fantasme. Ainsi, le nombre d'Indonésiens opposés aux attentats suicides a augmenté sensiblement en quatre ans, passant de seulement 54 % à l'été 2002 (avant la première bombe de Bali) à 71 % en mai 2006. Le nombre important de victimes musulmanes dans les quatre attentats, ceci jusqu'au cœur de la capitale, a beaucoup choqué.

Enfin, le quatrième attentat à Bali, le 1^{er} octobre 2005, a montré que l'Indonésie restait démunie malgré tous ses efforts. Le gouvernement a alors cherché plus intensivement le soutien des grandes organisations islamiques telles que le *Nahdlatul Ulama* et la *Muhammadiyah*. Le changement le plus notable a été perceptible au sein de cette dernière organisation de l'Islam réformiste. Son ex-dirigeant, Syafii Maarif, un intellectuel respecté, a pris clairement position. En 2005, il était venu témoigner en faveur d'Abu Bakar Baasyir lors de son procès ; en juillet 2006, Syafii a fait une communication remarquée contre la « théologie de la mort »²⁴.

²² Divers entretiens avec Syafii Maarif, Jakarta, 2002-2005.

²³ Burks a révélé que, lors du passage de la présidente Megawati aux États-Unis, celle-ci aurait subi de fortes pressions pour faire arrêter Baasyir. Elle aurait « résisté » et aurait dit alors : « I hope this does not lead to a severing of the good relations between our two countries ». Burks a expliqué que sa motivation était de « montrer que ce n'était pas le peuple américain et le gouvernement qui prenaient l'Islam pour cible mais des individus corrompus au sein du gouvernement ». Fred Burks, fils de pasteur, coordonne des sites comme momentoflove.org, WantToKnow.info, weboflove.org. Voir Pantau-komunitas, 31 janvier 2005, et <http://www.weboflove.org/050129fredburkscelebrity>.

²⁴ La capture et la mort de Azahari le 27 avril 2006 semblent avoir contribué à la décision de Syafii Maarif de prendre clairement position. Dans une communication intitulée « Politique, mission et théologie de la mort », l'intellectuel s'insurge contre le terrorisme : « Un petit groupe de personnes habillées de la robe du dakwah (prédication) est apparu, dont les arrière-pensées visent le pouvoir, et qui veulent changer l'Indonésie en un État théocratique » (p. 2). Et plus loin, « l'ironie, c'est qu'il n'existe sur la planète, aucun exemple de cet État théocratique juste et ouvert auquel ils aspirent ». Il lance un appel pour que la violence s'arrête, car « ce n'est pas la voix du Coran mais la voix de Satan » (p. 9). La poursuite de cette voie, conclut Syafii, « comporte un risque : elle sera un suicide pour la communauté musulmane » (p. 9). Ahmad Syafii Maarif, « Politik, Dakwah, dan

⇒ **Habilité et difficultés des autorités**

Face à cette opinion publique hésitante, que les aveux des auteurs de l'attentat de Bali (Amrozi, Imam Samudra et Muklas) pendant les procès n'avaient pas réussi à convaincre, la police a assumé un rôle de communication avec une subtilité étonnante. Ses responsables sont allés jusque dans les universités islamiques plaider auprès d'étudiants acquis aux théories du complot²⁵.

L'une des difficultés particulières à l'Indonésie tient à la présence, au sein même de l'armée, de théories d'un complot « occidental », ceci depuis la fin des années 1990, période de fin de règne du Président Soeharto. En effet, pour contrer le mouvement pour la démocratie, les théories d'un vaste complot contre l'Islam, dont Soeharto serait la victime en tant que président d'un grand pays musulman, avaient été propagées par les fidèles lieutenants du président²⁶. La perte du Timor Oriental lors du référendum de 1999 a alimenté ces thèses tout particulièrement dans les rangs de l'armée, car cette perte a été pour elle un véritable affront.

L'ambiguïté du discours officiel est donc parfois troublante. Ainsi, le chef des services secrets indonésiens (BIN, *Badan Intelijen Nasional*), Syamsir Siregar, affirmait devant le parlement, le 20 janvier 2005, que les troupes américaines et australiennes venues apporter de l'aide aux victimes du tsunami d'Aceh utilisaient certainement leur présence pour des « intérêts particuliers »²⁷. D'où la limite de temps de trois mois fixée à l'aide militaire étrangère dans la province.

En septembre 2005, la transformation du bureau antiterroriste en agence nationale n'avait pas encore eu lieu, une promesse faite par le Président Susilo Bambang Yudhoyono, lors de sa campagne électorale dans son « programme de 100 jours ». Ce statut national aurait permis une meilleure synthèse des rapports des trois instances, police, armée et services secrets.

Si l'habileté de la police indonésienne dans ses enquêtes a été louée dans la presse, par contre, l'efficacité de l'administration pénitentiaire a montré ses limites : les conditions laxistes de détention ont pu être utilisées dans la préparation de nouveaux attentats. Ainsi, Imam Samudra s'est servi d'un téléphone et d'un ordinateur portables pour recruter en prison, et peut-être pour commanditer le deuxième attentat de Bali. De plus, il a récupéré des droits d'auteur sur son autobiographie publiée en 2004, déjà épuisée²⁸. Muklas, alias Ali Ghufron, l'un des cerveaux des attentats de Bali, aurait également continué à alimenter la propagande idéologique de Noordin Top depuis sa prison. Technicien diplômé de l'Universiti teknologi Malaysia, Noordin Top dépend depuis

Teologi Maut », Public lectures dans le cadre du 5^e anniversaire de la réouverture du quotidien *Sinar Harapan*, Garden terrace, Four Seasons Hotel, Jakarta 6 juillet 2006.

²⁵ Le 26 août 2005, à Wonosobo, le responsable de la police Roesbagyo a plaidé ainsi devant plusieurs centaines d'étudiants, en expliquant qu'Amrozi n'avait pas été « torturé » pour avouer, mais que ses aveux avaient été obtenus en faisant appel à une identité musulmane partagée, ainsi qu'à l'amour de la patrie. *Notes*, 26 août 2005, Wonosobo, Java.

²⁶ Voir Robert Hefner, *Civil Islam, Muslims and Democratization in Indonesia*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2000.

²⁷ *Jawa Pos*, 21 janvier 2005.

²⁸ *South China Morning Post* Friday, 1er septembre 2006.

longtemps du savoir religieux de Muklas²⁹. Quant à Abu Bakar Baasyir, il a pu utiliser librement un téléphone portable pendant ses deux années de détention : il saluait ainsi par téléphone les participants au deuxième congrès des Moujahidine d'Indonésie, en août 2003. Désormais libre depuis juin 2006, Baasyir annonce vouloir établir une « Allah-cratie » et affirme que « si le Prophète portait une épée, nous pouvons aujourd'hui porter un M-16 »³⁰.

La télévision par satellite et internet sont aujourd'hui des relais efficaces des messages jihadistes et créent de nouveaux liens. Selon Sheldon Simon, professeur à l'Arizona State University, il y aurait un millier de sites internet jihadistes en Asie du Sud-Est³¹. L'un des derniers en date, Brigade Istimata, lançait en septembre 2006 un appel en indonésien à combattre les régimes associés aux infidèles et demandait aux musulmans de s'éloigner des bureaux ou ambassades liés aux infidèles, cibles des futures attaques³².

Hormis la grande exposition médiatique³³ des islamistes indonésiens depuis 1998, des plus modérés aux plus violents, l'Indonésie se trouve aussi face à trois handicaps : la porosité des frontières avec les Philippines a permis une circulation intense entre les pays de la région³⁴ ; la décentralisation des groupes radicaux et leur éclatement³⁵ ; les tensions islamo-chrétiennes héritées de la période chaotique de la fin du régime Soeharto. La compétition latente entre la minorité chrétienne et la bourgeoisie musulmane, attisée par le Président Soeharto avant sa chute, a intensifié le conflit des Moluques (8 000 morts entre 1999-2002) et laissé des plaies ouvertes dans toute la société. D'où les passions suscitées par la demande puis l'exécution de trois chrétiens condamnés à mort pour avoir participé à un raid meurtrier contre une école coranique, en plein conflit des Moluques en 2000, une demande liée à la condamnation à mort des trois auteurs des premiers attentats de Bali en 2002³⁶.

Dans ce contexte international tendu, l'Occident a fait quelques efforts pour améliorer son image : les bourses d'études se multiplient, des dons d'ordinateurs sont sensés relayer un message pacifique, oulémas et intellectuels sont plus souvent invités dans les pays occidentaux. Mais ces efforts sauront-ils compenser le flot des productions et

²⁹ International Crisis Group Asia Report 114, 5 mai 2006, pp. 1-2.

³⁰ Interview *Al Jazeera.net*, 21 août 2006.

³¹ *AFP*, Washington, 16 septembre 2006.

³² Titre de l'appel du site : « avertissement aux gouvernants musulmans aidant les soldats infidèles à détruire l'islam ». Le site est signé Brigade Istimata International Divisyen Publication South East Asia. Dzulhijjah 1 426 H.

³³ La nouvelle liberté de la presse a profité pleinement à la presse islamiste. Ainsi, le magazine *Sabili* était devenu le deuxième magazine le plus lu autour de Jakarta en l'an 2000.

³⁴ En mai 2006, la police malaisienne a arrêté onze personnes, six de Tawau et 5 Indonésiens, avec armes à feu et instructions pour la fabrication de bombes. *Reuters*, 13 sept. Tawau, Malaysia.

³⁵ Wawan Purwanto interrogé par le *The Straits Times*, 13 septembre 2006. Selon Nasir Abbas, un manuel d'instruction composé par Noordin Top circulerait en Indonésie pour expliquer aux sympathisants comment former des cellules indépendantes et « décentraliser » le réseau.

³⁶ La responsabilité de ces trois chrétiens de Sulawesi reste contestée. Certaines organisations musulmanes se sont mobilisées pour réclamer leur exécution, mais des intellectuels musulmans libéraux se sont prononcés contre. *Antara*, 6 septembre 2006. 16 organisations islamiques manifestent à Palu, Sulawesi, en faveur de l'exécution, dont des étudiants du PMII (proches du *Nahdlatul Ulama*), de l'IMM (proches de la *Muhammadiyah*), de KAMMI (d'inspiration *Ikhwan Muslimin*), et le HMI-MPO. L'exécution a eu lieu le 22 septembre 2006.

traductions islamistes proposant une lecture manichéenne de l'histoire de l'Indonésie et de celle du monde en général ?³⁷

2.2 – L'impact de la « guerre contre le terrorisme » sur les zones tribales et sur les relations du gouvernement pakistanais avec les tribus *Mariam Abou Zahab, CERI*

Avant même d'aborder la question des zones tribales, il convient de savoir si, cinq années après le ralliement du président Musharraf à la « guerre contre le terrorisme », le Pakistan est un pays plus sûr. Ce ralliement s'est opéré sous la menace. Tout le débat aux États-Unis sur les propos qu'aurait tenus ou non Richard Armitage atteste d'un certain malaise. Armitage aurait en effet affirmé que si le Pakistan ne s'alliait pas à la Coalition, il serait bombardé et ramené à l'Age de pierre.

⇒ Le Pakistan cinq ans après l'intervention de l'Alliance

Le pays, avant même la chute du régime Taliban, était dans une situation de grande vulnérabilité. Mais ses dirigeants n'avaient pas vraiment le choix. Les États-Unis sont parvenus à coopter l'armée pakistanaise pour leur « guerre contre le terrorisme ». Cette stratégie a eu des effets particulièrement graves sur le pays. Cinq ans plus tard, il n'est pas plus sûr, loin de là.

Cette stratégie a en effet radicalisé une nouvelle génération de militants. Elle a donné naissance aux attentats suicides (technique totalement ignorée au Pakistan et en Afghanistan avant 2001). Des liens ont été noués entre les stratèges d'Al Qaida et des groupes pakistanais locaux. Les militants qui disposaient d'un refuge dans l'Afghanistan des Taliban sont revenus au Pakistan après l'invasion américaine du 7 octobre 2001. Ils se sont dispersés. Ils ont constitué des petits groupes très fragmentés. Ils servent désormais de sous-traitants pour des intérêts étrangers. De groupes qui avaient des préoccupations purement locales, nous sommes passés à des structures qui sont utilisées comme sous-traitants pour des objectifs globaux.

Par ailleurs, la violence a changé de nature. Les cibles et les méthodes ne sont plus les mêmes. Karachi, qui a été jusque 2003 le lieu de rassemblement de ces militants, avait déjà connu, avant l'intervention américaine, de nombreuses violences, en particulier des assassinats politiques ciblés et des heurts confessionnels. Désormais, des attentats suicides et contre les étrangers, en particulier les Français, y sont régulièrement organisés.

L'insurrection en Afghanistan, l'incapacité du gouvernement à assurer la sécurité en dehors de Kaboul, la faiblesse de la pseudo-armée nationale afghane, une structure sécuritaire très faible expliquent la recrudescence des activités transfrontalières. Le trafic de drogue et la question du non rapatriement des réfugiés afghans complexifient encore la situation. Le recensement effectué par le Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR) il y a quelques mois a comptabilisé environ deux millions six cent

³⁷ Sur le sujet, lire A. Feillard & R. Madinier, *La fin de l'Innocence ? L'Islam indonésien face à la tentation radicale, de 1967 à nos jours*, Les Indes Savantes, Paris, Irasec, Bangkok, 2006, 276 p.

mille Afghans au Pakistan, dont les trois quarts vivent en dehors des camps, et qui disposent d'un taux de croissance démographique de 4%. Pour beaucoup d'entre eux, ils ne retourneront pas dans leur pays d'origine. Certains ont été refoulés vers l'Afghanistan par le HCR. Mais ils reviennent au Pakistan ou partent en Iran pour travailler parce que la communauté internationale n'a pas réussi à relancer l'économie de leur pays.

⇒ **La situation actuelle des zones tribales**



NDLR : carte de la zone frontalière

<http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/taliban/tribal/map.html>

La question reste de savoir si l'armée pakistanaise désire véritablement intégrer les zones tribales au droit commun du pays. N'a-t-elle pas plutôt été contrainte de rentrer dans ces régions ? Cette interrogation demeure sans réponse.

La frontière de 2 400 kilomètres qui sépare le Pakistan et l'Afghanistan – la ligne Durand de 1893 – est tout à fait arbitraire. Aucun gouvernement afghan – celui d'Amid

Karzai n'échappant pas à cette règle – ne l'a d'ailleurs reconnue. Elles séparent notamment des tribus. Un phénomène de guerre par procuration entre l'Inde et le Pakistan complexifie cette question puisque l'Inde soutient les revendications afghanes à propos de cette ligne de séparation. Il est donc difficile de demander au général Musharraf de contrôler une frontière qu'aucun gouvernement afghan n'a reconnue. Il est relativement logique que les Pakistanais soient préoccupés par ce problème.

Les zones tribales sont difficilement accessibles. Les Anglais les avaient maintenues dans un statut d'autonomie, faute de pouvoir les contrôler. A l'heure actuelle, elles rassemblent entre trois et quatre millions d'habitants, ce qui pour un pays de 160 à 170 millions d'individus est peu. Elles ont conservé le même statut après la partition de 1947. Elles sont donc autonomes. Les populations tribales ne partagent pas l'égalité juridique et politique avec le reste des Afghans. Ce statut est colonial puisque le droit pénal consacre la responsabilité collective de la tribu. Cette responsabilité est par ailleurs territoriale et, dans certains cas, personnelle. Un *Political Agent* demeure, comme à l'époque britannique, l'autorité politique et judiciaire. Il a à sa disposition une police tribale recrutée localement. Les réseaux formés par ces différents responsables sont directement administrés par le gouvernement fédéral.

La politique tribale des autorités pakistanaises a toujours été vue, comme le reste de la politique du pays, au prisme de l'Inde. L'objectif était de contrôler les influences indienne et afghane. Cet objectif explique pourquoi on a vu apparaître, bien avant le 11 septembre 2001 – dès les années 1980 en réalité –, l'idée de faire de ces zones des sanctuaires. En leur sein, on a suscité le développement de l'islamisme. Les Pakistanais craignaient et craignent encore le nationalisme pachtoune. L'islamisme a été instrumentalisé comme contrepoids à un nationalisme ethnique. Cette politique a été encouragée par l'Occident. Ces régions ont ainsi servi au passage des Moujahidine et des armes. Elles ont permis d'accueillir également tous les combattants arabes étrangers que les populations tribales étaient priées d'aider. Dans le contexte de la guerre contre l'Union soviétique, personne n'était vraiment préoccupé par les conséquences à long terme d'une telle politique, notamment sur les dynamiques sociales au Pakistan.

Les zones tribales, en particulier le Waziristan, qui fait tant fantasmer (décrit parfois comme le centre opérationnel d'Al Qaida), sont des régions de passage mais pas de recrutement. Ce ne sont pas les tribaux qui partent se suicider en Afghanistan en actionnant leur charge explosive. Ce sont des individus originaires du Pendjab, du Sind voire de pays étrangers (en petit nombre). Le Waziristan n'est pas une zone comme le Baloutchistan, dans lequel la frontière est beaucoup plus poreuse.

Les militaires pakistanais ont utilisé la politique « de la carotte et du bâton » après 2001 pour gérer ces régions. L'armée a ainsi pénétré dans ces zones, pour la première fois depuis 1947, en décembre 2001. Les problèmes n'ont pas été très importants au début. Les tribus ont même coopéré plus ou moins activement (généralement en échange de paiements).

A partir de 2003, sous une pression américaine intense, les militaires ont dû déclencher un certain nombre de véritables opérations militaires. Celles-ci ont eu des effets assez graves, notamment des dommages collatéraux sur les populations civiles. Elles ont contribué à radicaliser ces populations.

A partir de 2004, des accords publics et secrets ont été conclus entre les militaires et les Taliban locaux³⁸. Dans ces régions, un vide existait, qu'il fallait combler. La situation observable est comparable à celle que connaissaient les zones pachtounes de l'Afghanistan dans les années 1980 et qui a amené la montée en puissance du mouvement des Taliban³⁹. Une dynamique sociale très proche est aujourd'hui à l'œuvre dans les zones tribales. L'armée pakistanaise réagit au coup par coup. Elle n'a pas de véritable politique cohérente dans ces régions. Elle a parachevé la destruction d'un système ancien, sans doute idéalisé par les populations locales. Ces structures reposaient sur des notables (pas des chefs puisqu'ils n'existent pas véritablement dans la société pachtounes), une Jirga – un conseil tribal – et une proto-administration politique. Tous ces éléments traditionnels connaissent une perte d'influence depuis les années 1980 et surtout 1990. Les Mollahs ont progressivement rempli le vide. L'armée, par ces opérations, a amplifié ce mouvement. L'administration politique et les notables locaux ont été complètement marginalisés. Ils ont perdu le peu de crédibilité qu'ils leur restaient. En effet, les officiers pakistanais ont préféré directement négocier avec les Mollahs et les militants qui se revendiquent d'eux.

Un leadership alternatif est donc apparu dans ces zones, qui avait initialement des revendications purement locales. Il a joué sur ces revendications dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme ». Ce pouvoir montant a eu accès à des ressources considérables, notamment à beaucoup d'argent à partir des années 1970. Tout d'abord l'argent de l'émigration, venant de Karachi ou du Golfe. Puis, dans les années 1980, l'économie ouverte du général Zia a facilité la contrebande et les trafics d'armes et de drogue. Depuis 2001, l'argent des Arabes a joué un rôle considérable dans ces régions. Des entrepreneurs tribaux sont ainsi apparus. Ils ont compris que des ressources non négligeables étaient désormais accessibles et qu'elles pouvaient leur permettre de se créer des clientèles. Enfin, l'armée a également distribué beaucoup d'argent. Les accords conclus avec les militants comportent en effet toujours le versement de compensations, parfois de montants très importants. Avec cet argent, les militants ont pu se constituer, sur le long terme, des bases solides.

A l'époque britannique, on trouvait dans ces régions des Mollahs charismatiques qui émergeaient subitement. Ils lançaient un mouvement contre les Anglais puis retournaient dans leurs mosquées. Leur action ne perdurait pas parce qu'il n'y avait pas de vide du pouvoir et qu'ils ne disposaient pas des ressources suffisantes pour s'installer dans le temps. Actuellement, ces dernières sont disponibles.

Dans ce contexte, la politique gouvernementale est incohérente. Les autorités ont essayé, pendant trois ans, de détruire complètement les anciennes structures. Mais elles ont opéré un changement radical. Depuis deux mois, elles ont organisé une grande Jirga avec des représentants tribaux (dont personne ne sait comment ils ont été désignés). Elles veulent désormais rétablir ce système ancien idéalisé. Ce genre de programme n'a aucune viabilité politique.

³⁸ Ces militants locaux ne doivent pas être confondus avec les Taliban afghans. Ils font partie d'un autre type de mouvement, qui a des objectifs uniquement locaux.

³⁹ Si le mouvement Taliban des années 1980 avait été analysé comme un mouvement essentiellement social (plus que politique ou religieux), avec les outils fournis par la théorie des mouvements sociaux, la situation ne serait sans doute pas celle qu'elle est aujourd'hui.

⇒ Les évolutions possibles au Pakistan

Le président Musharraf est aux États-Unis pour une durée très longue. Il était dans une clinique au Texas pour réaliser des examens médicaux. Des rumeurs ont circulé, certains annonçant un coup d'État.

Des élections vont avoir lieu dans le pays. Personne ne croit le président Bush lorsqu'il affirme qu'elles seront libres et honnêtes. Les grandes manœuvres électorales ont déjà commencé depuis un an. Le général Musharraf, comme ses prédécesseurs, tente de manipuler les partis religieux. Ceci constitue un jeu extrêmement dangereux. La *Jaamat-e-Ulema-e-Islami*, composante principale de l'alliance des religieux (le MMA) est ainsi sortie vainqueur du dernier accord conclu à propos des zones tribales.

Le pouvoir à Islamabad passe par Washington. A l'heure actuelle, ce constat semble plus vrai que jamais. L'opposition pakistanaise n'est pas en mesure de lancer véritablement un mouvement. Elle n'en a pas les capacités. Ses leaders sont exilés et décrédibilisés. Seule la *Jaamat-i-Islami* est prête à aller à la confrontation. Son poids est indispensable mais insuffisant. Surtout, les États-Unis ont renouvelé leur soutien au général Musharraf.

Désormais la question principale est de savoir s'il se représentera ou non en uniforme. Tant que les Américains ont besoin de lui – et c'est ce qui ressort de son voyage aux États-Unis – il sera soutenu. Ce soutien le renforce dans un contexte politique pourtant incertain. Il est en effet considéré comme un allié essentiel à cette fameuse « guerre contre le terrorisme ». Les autorités américaines commencent même à le voir comme un appui plus que comme un problème sur le sujet afghan. Je ne pense donc pas que nous soyons les témoins de grands changements au Pakistan en 2007.

2.3 – La talibanisation de la Somalie ?

Roland MARCHAL, Sciences Po

Il est prudent d'ajouter au titre de cette présentation – comme vous l'avez fait – un point d'interrogation, en particulier à la notion de « talibanisation ». Il s'agit notamment de savoir comment une crise, complexe mais marginale dans l'ordre international, est traitée à partir d'une grammaire globale. On a vécu pendant seize ans avec une Somalie chaotique sans de réelles difficultés. Les grands événements ayant marqué l'ordre mondial ont eu lieu ailleurs. Cette grammaire globale permet de ne pas se plonger dans tous les détails historiques, sociologiques et religieux qui permettent véritablement la compréhension de la crise. Ces éléments d'un point de vue géopolitique importent peu.

Il faudrait notamment s'interroger sur la manière avec laquelle certains journalistes ont travaillé sur l'évolution du pays ces derniers mois. A quelques très rares exceptions près, les médias, français comme internationaux, ont proposé un traitement de la crise à ce niveau global. On a ainsi accumulé du savoir sur un pays et les problèmes qu'il vit sans même le visiter. Très peu d'étrangers vont en effet en Somalie. Les quelques journalistes présents dans la zone sont à Nairobi et Djibouti. Depuis 2001, la présence occidentale, européenne et surtout américaine, y a été renforcée. Sans même parler des faiblesses humaines, toute une série de filtres obère ainsi des pans entiers de la réalité.

L'analyse sur les éléments historiques, sociaux et religieux mérite pourtant d'être faite car son absence, dans le passé comme aujourd'hui, a abouti à des erreurs d'appréciation extrêmement importantes. Ce manque a eu des conséquences sur l'analyse des dynamiques politiques et sociales en Somalie. Nous l'avons payé à différents moments, par exemple en 1993. Les crises humanitaires à répétition, marquées par de nombreuses erreurs de notre monde diplomatique depuis 1995, s'expliquent par cette incapacité à prendre en compte la complexité du problème somalien.

⇒ La réalité somalienne

Il s'agit pour moi de vous expliquer pourquoi ce titre me paraît complètement abscons. La situation actuelle est extrêmement contradictoire et fluide.

Pour l'analyser, il est possible de partir du 11 septembre et de ses conséquences. Deux décisions importantes, qui ont affecté directement la Somalie, ont été prises après les attentats. Tout d'abord, la mise sur la liste des organisations terroristes d'un groupe islamiste somalien, *Al-Ittihad al-Islamiya*, dont le leader, Assan Dahir Aweys, est aujourd'hui un des chefs des cours. Cette position lui vaut une série de qualificatifs dont on ne sait pas très bien sur quoi ils sont fondés. Il a en effet dirigé l'organisation dans les années 1990. Mais on ignore ce qu'elle a fait à cette époque.

Ensuite, les Américains ont gelé les avoirs d'une société de transfert d'argent, *Al-Barakat*. Certains responsables de cette compagnie ont été mis à l'index. Mais la dernière personne liée à cette société qui ait été sur une liste de présumés terroristes en a été ôtée il y a quelques jours. Par ailleurs, cinq ans après le début de l'enquête sur *Al-Barakat*, aucune charge n'a été retenue. Les fameuses listes, dont certains affirment qu'elles doivent structurer notre perception, sont donc à relativiser.

Le 11 septembre survient un an après qu'un nouveau gouvernement ait été mis en place (le « gouvernement national de transition ») à Djibouti. Les Éthiopiens l'accusaient d'être manipulé par les islamistes.

Après avoir pensé attaquer la Somalie et la délivrer des courants radicaux, il est décidé de changer le gouvernement. Une conférence de paix et de réconciliation est donc organisée. Elle se déroule d'octobre 2002 à octobre 2004 au Kenya. Elle permet l'élection d'Abdullah Yusuf, encore président à l'heure actuelle, et la nomination d'un « gouvernement fédéral de transition ».

La conférence d'Arta en 2000 avait permis de nommer un « gouvernement national de transition ». Mais elle fut très mal organisée et menée. La conférence de 2002-2004 fut pire encore. Les bonnes règles de médiation n'ont pas été appliquées. L'Union européenne a notamment géré ce rassemblement à la « petite semaine ». Tous les courants religieux politiques ont été interdits. La médiation a donc eu lieu sur un fondement restreint. Par ailleurs, l'Éthiopie a pu organiser le jeu dont elle rêvait. Son influence a abouti à la nomination d'un ensemble ministériel dont 80 % des postes ont été alloués à des factions stipendiées par Addis-Abeba. La communauté internationale a endossé ce résultat très largement faussé.

L'idée qui semblait prédominer dans les délégations occidentales était que, puisque les Américains n'avaient plus d'intérêt à agir en Somalie, une situation « classique » allait se réinstaller. Le pays n'étant pas un enjeu géostratégique majeur, les solutions trouvées lors de la conférence suffisaient.

Les problèmes n'ont cessé de se multiplier depuis. Le gouvernement fédéral s'est immédiatement divisé. En 2005, son existence n'était plus garantie que par la faible reconnaissance internationale qui lui était octroyée. Un certain nombre de chefs de factions sont alors revenus à Mogadiscio. Une tentative pour faire de la ville un ensemble unifié et sécurisé est alors entamée. L'objectif est d'en refaire la capitale du centre-sud du pays.

Cette tentative a échoué. Cet échec a montré que les chefs de factions revenus à Mogadiscio avec ce programme, assez ambitieux, n'étaient pas capables de respecter leurs propres promesses. Cette situation a provoqué une énorme hostilité au sein de la population. Cette hostilité s'est amplifiée avec la dégradation des conditions sécuritaires dans la capitale à partir de 2002. La ville a été le théâtre de combats très violents en 2003 et 2004. Pour la première fois, une véritable délinquance urbaine a émergé. Elle a affecté les individus et plus seulement les personnes socialement identifiées à partir de références ethniques, claniques ou même religieuses.

⇒ L'émergence des cours claniques

Des réponses sociales sont apparues pour faire face ou atténuer cette crise. Une de ces réponses a été l'établissement des cours claniques. Initialement très peu nombreuses, elles se sont multipliées pour être 33 à l'heure actuelle. Ce sont des groupes miliciens commandés par des religieux. Leurs mandats ont été donnés par des responsables claniques anciens (qui ne sont pas forcément eux-mêmes des religieux). Ces ensembles ont essayé de rétablir la sécurité dans Mogadiscio. Une de leur grande réussite fut, bien avant la fin de l'année 2005, d'éradiquer les groupes qui utilisaient le kidnapping et la violence contre toutes les populations (pas seulement les étrangers et les membres des Nations Unies). Ceux-ci s'attaquaient aux grands commerçants et aux membres somaliens de la diaspora venant visiter leurs familles.

Aujourd'hui, il convient de s'interroger sur ce que sont ces cours. Surtout, il faut connaître les organes qu'elles ont mis progressivement en place (en particulier un conseil et un comité exécutif). Contrairement à l'image donnée par la presse, ces deux instances restent sociologiquement dominées par des chefs religieux traditionalistes. Ils veulent mettre en œuvre un modèle social qui n'est pas le nôtre. Mais ils n'ont rien à voir avec les Talibans. Ceux-ci seraient sans doute offusqués que l'on puisse les associer à la forme d'Islam à laquelle ces traditionalistes adhèrent.

Une seconde problématique extrêmement importante à comprendre est que la situation milicienne a toujours été et continue d'être extrêmement confuse. Depuis 1991, lorsqu'une faction militaire parvient à une victoire sur une autre ou qu'une cour bat une faction, les miliciens du groupe perdant ont tendance à rejoindre ceux qui les ont vaincus. C'est un processus que l'on a pu également observer au Tchad et au Soudan. La renaissance politique doit être également une renaissance idéologique. C'est pourquoi les miliciens ont tendance à être volontaristes et littéralistes dans leur application de l'Islam pour montrer qu'ils ont effectivement changé de camp. Ce

processus ne justifie nullement leurs actes mais il peut expliquer partiellement les très nombreux incidents dont la presse rend compte.

Pour comprendre pourquoi ces cours, qui émergent véritablement à partir de 2001-2002, ont réussi à prendre le contrôle en juin 2006 de la capitale, il faut les envisager comme les seules instances organisées capables de capitaliser sur la victoire. En réalité trois guerres ont eu lieu à Mogadiscio. Elles ont pris la forme d'un véritable soulèvement populaire. Ce mouvement est né de différentes frustrations. Tout d'abord, une opposition aux factions qui n'avaient pas tenu leurs promesses s'est cristallisée. Elles n'ont en effet assumé aucune fonction de sécurité (alors que les cours le font). S'est superposée une guerre clanique : ces chefs de factions ont menacé un certain nombre de clans (plus seulement d'individus) en affirmant qu'ils devaient être chassés de la ville (notamment parce qu'ils les considéraient comme des étrangers). Ensuite, certaines compétitions économiques, comme en 2003, ont pris des formes militarisées. Enfin, il y a une confrontation autour de la politique américaine et des islamistes. Depuis 2002, un certain nombre de dirigeants religieux, mais aussi des officiers de l'armée connus pour le laïcisme ou travaillant pour les Américains, ont été tués. Une guerre souterraine faite d'enlèvements et d'éliminations sélectives a contribué à renforcer le soutien dont les islamistes bénéficiaient au sein de la population. Lorsque la confrontation s'est résumée à une opposition entre les alliés des Américains et les autres, ces derniers ont représenté une très large fraction de la population.

⇒ **Les problèmes auxquels la Somalie doit faire face**

Les grands problèmes auxquels la Somalie doit faire face sont de cinq ordres :

- Les cours sont de plus en plus nombreuses. Elles sont très faiblement organisées. Il s'agit donc de savoir comment elles vont se structurer à l'avenir. Des enjeux de pouvoir internes aux clans sont à l'œuvre. L'indécision est très grande. Certains ne veulent pas reproduire les erreurs du passé, notamment celles des chefs de guerre. Cette structuration devra permettre de rendre responsables les chefs politiques de ce que leurs miliciens font sur le terrain.
- Il existe une très grande variété de composantes idéologiques. Au sein des cours, les visions de la Charia et de l'Islam sont très diverses. Ce problème n'est pas encore réglé. Il le sera peut être par ceux qui contrôlent l'appareil militaire. Mais rien n'est certain.
- La société somalienne a fonctionné pendant des années, notamment pendant la guerre, en manipulant la parentèle, des clans lui servant de socle. La prise de contrôle du pays par les cours n'a pas provoqué de changements majeurs dans ce domaine. Les identifications claniques ne sont pas moins fortes qu'auparavant.
- La communauté internationale semble incapable de régler le problème des frontières entre Érythrée et Éthiopie. Ces deux pays ont donc décidé de se combattre en Somalie. La lutte est plus facile car l'État a disparu. On peut ainsi penser que la prise de Kismayo est un des épisodes les plus importants de la guerre que se livrent indirectement Asmara et Addis-Abeba⁴⁰.
- La communauté internationale et les diplomates de Nairobi ont été particulièrement occupés à rencontrer les chefs de factions pendant des années.

⁴⁰ NDLR - Kismayo, troisième ville du pays et principal port du sud, a été conquise à la fin du mois de septembre 2006 par les tribunaux islamiques.

Mais trois mois après leur victoire à Mogadiscio, à part l'envoyé spécial italien Mario Raffaelli et un vice-ministre kenyan, personne n'a rendu visite aux chefs des cours.

2.4 – L'islamisme radical au Maghreb : le feu qui couve ?

Selma Belaala, CERI, IEP Paris

Ma présentation porte sur la genèse des groupes islamistes armés, notamment la *Salafia Jihadia*, au Maroc, le GSPC et le GI en Algérie

Il y a trois types principaux d'organisations salafistes jihadistes au Maghreb.

- Tout d'abord existe un type « guérilla ». C'est le cas du GSPC en Algérie. C'est le seul exemple avec un maquis visible, responsable d'affrontements fréquents avec l'armée régulière et les différentes milices pro-gouvernementales.
- Le second type rassemble les réseaux. Ce sont les groupes les plus visibles, les plus connus en Occident. Le GICM en fait partie, tout comme, dans une certaine mesure, le GSPC.
- Enfin, existent des milices locales. Elles ont été à l'origine des attentats du 16 mai 2003 à Casablanca. Avant cet événement, ces milices étaient visibles dans quelques quartiers, notamment dans les banlieues de certaines villes marocaines (Casablanca, Fès, Meknès et Salé). Mon exposé porte particulièrement sur ce dernier type d'organisations.

⇒ L'idéologie des milices locales

Ces groupes sont connus sous différentes dénominations. Les plus connus sont les groupes « Droit chemin », « Apostasie et anathème » et les groupuscules agissant sous le titre générique de *Salafia Jihadia*. Tous font référence à une même idéologie.

La caractéristique centrale de ces ensembles est la rupture avec les gouvernants déclarés apostats. Il s'agit des responsables nationaux (en particulier la monarchie au Maroc) et locaux. Toutes les formes d'autorité politique alliées à l'État sont concernées par ce rejet. Le spectre est large puisqu'il va du simple fonctionnaire employé de bureau jusqu'au préfet. De 1998 à 2003, les cibles centrales de ces groupuscules étaient des agents de l'État, employés dans des quartiers ou départements. Il a très peu été fait mention de ces attaques. Même après les attentats de Casablanca, peu de commentateurs sont revenus sur ces actions.

La violence des milices, à la différence de celle des réseaux, n'est pas dirigée vers des cibles occidentales. Elle est « anti-nationale ». C'est la figure politique de l'État, de la Nation qui est visée. C'est, pour moi, l'alpha et l'oméga du salafisme jihadiste. Cette dimension est pourtant très peu analysée, notamment dans les médias. Le salafisme jihadiste au Maghreb apparaît bien aujourd'hui comme une forme de dissidence par rapport à l'État-nation moderne. Celle-ci prend forme à la fois dans les modes d'action (la violence et ses cibles) mais également à travers la littérature et les discours.

La référence centrale est Ayman Al-Zawahiri qui, en 1990, élabore ou redéfinit les référents du salafisme jihadiste. Il pose comme obligation pour tout musulman de rompre avec les gouvernants. Cette obligation est associée, dans un opuscule intitulé « La moisson amère », à la redéfinition de la profession de foi et donc de la théologie musulmane. C'est cet aspect qui donne à Al-Zawahiri et ses disciples une dimension millénariste. Il s'agit en quelque sorte d'une nouvelle religion puisque le monothéisme musulman est redéfini sur une base politique appelant à une rupture avec les régimes et l'État-nation moderne dans sa forme politique, sociale et historique. Ainsi les mosquées sont également prises à partie, comme c'est le cas en Algérie depuis 1989 et dans certaines régions au Maroc.

⇒ **Les origines des membres des milices**

Comme pour le GIA et le GSPC, la plupart des jeunes devenus jihadistes n'ont pas été initialement militants de la mouvance islamiste. Ils n'ont pas été socialisés dans les mosquées islamistes. Ils n'ont pas assisté à des meetings ou participé à des manifestations organisées par cette mouvance. Beaucoup ont découvert le salafisme jihadiste en prison. Détenus de droit commun, ils ont été en contact avec des « afghans » marocains, c'est-à-dire des anciens militants partis en Afghanistan, notamment à Peshawar. Ces derniers n'avaient d'ailleurs pas participé à la guerre contre les Soviétiques mais ils portaient le label d'« afghan ». A leur retour au Maroc, ils ont été incarcérés. C'est ce contact qui est à l'origine de la découverte de la violence politique jihadiste par les jeunes délinquants. A leur sortie de prison, ils ont commencé à s'organiser en petits groupuscules, notamment en cooptant d'anciens camarades d'infortune.

Le passage à l'action n'a été possible qu'en 1999, lors de l'amorce de la transition politique. A partir du départ du ministre de l'Intérieur, Driss Basri – jusqu'alors chef tout puissant de la police au Maroc –, une réforme de l'appareil sécuritaire hérité de l'ère d'Hassan II débute. Elle a eu des effets catastrophiques au niveau local. Tout le maillage sécuritaire dans les zones périphériques exclues, au fort taux de criminalité a été démantelé. Ces anciens délinquants ré-islamisés ont ainsi eu le champ libre. Ils ont pu détenir progressivement la coercition à l'échelon local dans certaines régions. Ils se sont accaparés la compétence de juger les litiges et les vols. Surtout, ils ont érigé leurs préceptes en préceptes islamiques et ont sanctionné leur transgression. Petit à petit, s'est opérée une prise de pouvoir de fait, à cause de la disparition des autorités locales sécuritaires et plus largement publiques.

⇒ **La question de la déterritorialisation**

C'est une des caractéristiques de ces milices jihadistes locales. La plaine de la Mitidja, dans le centre de l'Algérie, fut la zone dans laquelle la mobilisation jihadiste fut la plus forte entre 1989 et 1999 (en particulier pour le GIA). Aujourd'hui, c'est en Kabylie qu'elle est la plus importante (notamment avec la présence du GSPC). Ce sont des zones déterritorialisées, en marge des circuits de l'économie nationale et même informelle. Les réseaux permettant d'irriguer habituellement l'économie locale (la « débrouille » des quartiers urbains) n'existent pas dans ces régions.

Par ailleurs, ces zones sont dépourvues d'infrastructures collectives. On y observe une absence totale de réseaux d'électrification ou de distribution d'eau. De même, les voies

de transport, les écoles, les hôpitaux n'existent pas, alors qu'ils sont présents dans les quartiers populaires du centre.

La marginalisation s'observe donc à différents niveaux. Le fait d'habiter dans des bidonvilles ou du bâti en dur informel ne donne notamment pas automatiquement droit à un titre de domiciliation, donc accès à certains documents administratifs. Dans ces quartiers, les habitants ne peuvent pas, en général, disposer de papiers d'identité. De ce fait, ils ne votent pas, ne sont pas inscrits dans les registres des commissariats (lorsqu'ils existent)...

⇒ **Le problème de l'ethnicisation**

C'est une question relativement nouvelle dans ces pays. Il s'agit de la stigmatisation de populations considérées comme « moins marocaines », perçues comme étant en dehors de la marocanité. On retrouve un phénomène analogue en Algérie. On considère ces habitants des bidonvilles, ces déracinés, ces migrants venus des steppes de l'Atlas tellien comme des rejetés de l'identité nationale.

On retrouve donc un sentiment de rupture avec la communauté nationale dans les milieux sociaux jihadistes, autant au Maroc qu'en Algérie. L'identité nationale est rejetée, dans toute sa dimension culturelle. Ces populations désirent se venger contre tout ce qui rappelle cette identité nationale, notamment l'État (l'école, l'institution sécuritaire...).

La question sécuritaire au Maroc au niveau local est reliée à la question de la construction de l'État-nation moderne et de l'intégration culturelle de l'identité nationale.

Jean-François Daguzan

Ce tour d'horizon s'est concentré sur un espace monde particulier. Celui-ci a été à la fois touché par la « guerre contre la terreur » et en est partiellement à l'origine. Existe une sorte de superstructure au plan global, que la mondialisation a apportée et dont la puissance américaine a multiplié les effets. La guerre d'Irak, l'invasion de l'Afghanistan, l'influence sur le Pakistan constituent les premiers effets de cette superstructure. Celle-ci tend à gommer des phénomènes nationaux sociaux ou sociopolitiques. On constate en effet une méconnaissance de certaines situations nationales ou régionales dont les racines dépassent de très loin le strict aspect de la « guerre contre la terreur ». Il s'agit des problématiques de l'identité, du passé colonial, de certaines dynamiques sociales... Tous ces éléments permettent de relativiser la thématique qui nous intéresse – le jihadisme international – et de la ramener à ce que certains appellent les « causes du terrorisme ». Ces dernières ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement sécuritaire. Existe une véritable tension entre un enjeu global, le terrorisme salafiste jihadiste, et des revendications utilisant parfois les mêmes canaux mais ne pouvant être traitées par des réponses exclusivement sécuritaires.

2.5 – Débat avec la salle

Questions

- Le problème du Waziristan est-il réellement nouveau ? Dans l'entre-deux guerres, les Britanniques avaient déjà dû organiser des opérations dans cette zone.
- Dans la présentation sur les zones tribales au Pakistan et en Afghanistan, le rôle des services de renseignement n'a pas été abordé. Certains commentateurs affirment que leur fidélité au général Musharraf est douteuse. Quelle est la situation actuelle ?
- L'expression « guerre contre le terrorisme » a été employée avec des guillemets. Elle semble avoir été récusée par certains intervenants. Si ce combat n'est pas une « guerre contre le terrorisme », comment définir ce qui se passe en Afghanistan ?
- Peut-on imaginer que les Philippines, dont l'Islam est perçu comme modéré, puissent basculer dans un islamisme radical ?
- Quelle forme économique prend la défiance des salafistes algériens à l'égard de l'État. Dans la Mitidja, s'est notamment développée la volonté de briser ce qui relevait de l'économie cartellisée. Actuellement, les chefs de kataeb (compagnies) font de l'import/export avec le port d'Alger. La violence islamiste n'a-t-elle pas permis une sorte de privatisation de l'économie algérienne ?
- Avec l'apparition et le développement des cours islamiques, on peut observer, semble-t-il, un début de stabilisation du pays (même si l'Éthiopie et l'Érythrée se font la guerre sur le territoire somalien). Cette vision est-elle exacte ?

Réponse de Selma Belaala

Certains observateurs ont développé des thèses affirmant que des échanges économiques avaient lieu entre les militaires et les émirs, les chefs du GIA. J'ai travaillé sur presque toutes les communes de la plaine de la Mitidja et sur une cinquantaine d'émirs nationaux du GIA (entre 1999 et 2002). Malheureusement, mes recherches contredisent ces thèses. Aucun émir n'a survécu à son parcours jihadiste. Ils ont été éliminés très tôt. Les membres de leurs familles vivent dans un dénuement complet. L'engagement dans le salafisme jihadiste qui appelle à l'apostasie de l'État et de la société n'est pas véritablement un instrument de mobilité sociale. Il est bien plus une présence à l'Histoire parce que la plupart de ces acteurs sont issus de milieux niés aux niveaux identitaire et historique.

Le jihadisme doit être appréhendé comme un mouvement avec un groupe central, acteur (les activistes), et des cercles les entourant (les groupes sociaux soutiens). Dans le cadre du GIA, les groupes qui ont apporté un soutien étaient constitués des jeunes issus des quartiers populaires du centre qui faisaient de la contrebande. Ils étaient des sympathisants voire des militants du FIS entre 1989 et 1994. Ce sont eux qui ont apporté le soutien logistique, notamment financier au GIA. Par ailleurs, celui-ci a très largement vécu grâce aux razzias.

Réponse de Roland Marchal

L'erreur américaine en Somalie a été, dans les dernières années, d'avoir une politique de sécurité sans avoir une véritable politique de règlement de crise. Les cours ont d'ailleurs un problème similaire. Elles ont reconstitué la sécurité comme un bien public. Mais elles ont conscience que la situation ne peut pas durer, que la sécurité ne peut pas suffire. Le véritable débat porte désormais sur la façon dont va être construite l'administration au niveau de Mogadiscio et des zones contrôlées. Comment les individus qui en feront partie vont être choisis ? Doivent-ils être des religieux ? En termes sécuritaires, la stabilisation actuellement obtenue dans les régions contrôlées par les cours est impressionnante. Mais ce débat montre qu'elle n'est pas suffisante. Le défi politique est là. On ne peut que regretter que la communauté internationale, après avoir tant donné aux factions, accorde si peu d'attention à une force politique dont il est difficile d'imaginer ce qu'elle va devenir mais qui pourrait peut-être améliorer la situation des Somaliens.

Réponse d'Andrée Feuillard

Je ne suis pas une spécialiste des Philippines. Mais la manière de poser la question – un pays va-t-il basculer dans l'islamisme radical ? – ne me semble pas du tout pertinente. Elle ne permet pas de rendre compte de la complexité des évolutions. Les islamistes radicaux sont minoritaires. Mais ils parviennent à faire beaucoup de dégât. Existes des réseaux de soutien. L'effort des gouvernements porte essentiellement sur cet aspect : il consiste à dé-radicaliser ceux qui se situent autour des groupes d'activistes. En Indonésie, le recrutement se fait dans les réseaux de jeunes militants qui sont partis en Afghanistan et en sont revenus. Ils ont également suivi un entraînement militaire dans des camps du Sud des Philippines. Ces très petits groupes ont de réels soutiens.

Les opinions publiques sont en effet plus ou moins anti-occidentales selon les événements mondiaux. La difficulté est de savoir comment on les prend en compte. En Asie du Sud-Est, elles sont devenues extrêmement anti-occidentales depuis le 11 septembre. Les attentats ont eu l'effet complètement inverse de ce qu'il était possible d'imaginer. Beaucoup ont affirmé que l'Islam ne pouvait être à l'origine de ces événements. Sur internet, les théories du complot étaient très répandues. Ces opinions publiques nourrissent en quelque sorte l'islamisme radical minoritaire.

Réponse de Mariam Abou Zahab

Les services de renseignement de l'armée pakistanaise ont des activités dans les zones tribales. Mais on prête beaucoup aux riches. Il faut rester prudent dans ce domaine et ne pas se laisser entraîner par les fantasmes médiatiques sur la question.

L'armée est entrée dans ces régions pour éliminer les membres d'Al Qaida qui y étaient réfugiés. Elle a fait preuve de beaucoup d'activités pour trouver les étrangers. Le général Musharraf s'est ainsi vanté, aux États-Unis, d'en avoir capturé 689 et livré 369 aux militaires américains. Il a ajouté – de manière extrêmement indécente – que cela avait rapporté au pays des milliards de dollars.

S'agissant des locaux et des Taliban afghans, les réticences ont été beaucoup plus fortes. Malgré les purges organisées après le 11 septembre, existent encore au sein de l'armée des individus pensant que les Taliban (ou les Pachtounes non nationalistes) doivent avoir leur chance en Afghanistan. Ils estiment que les États-Unis ne seront pas toujours

présents dans la région et qu'il faut donc que le pays conserve une carte en Afghanistan (et ce d'autant que l'influence indienne y grandit). Cette position explique que certains ferment les yeux sur les activités des Taliban afghans. L'attitude est très différente s'agissant des Taliban locaux.

L'armée n'a pas d'état d'âme à massacrer des Baloutches. Leurs organisations sont perçues comme un mouvement nationaliste ethnique laïc. C'est donc une question d'intégrité nationale. Concernant les Pachtounes, demeure cette peur de leur nationalisme ethnique. On l'a pourtant suscité et même cultivé. L'identité pachtoune a été redéfinie dès les années 1980. Désormais, elle se confond avec l'islamisme. Au Waziristan, le problème des tribus continue d'exister. Celles qui sont présentes dans cette région donnaient déjà du fil à retordre aux forces britanniques. Un mouvement social des tribus wazires dure désormais depuis plus de trente ans. Il culmine en ce moment. Les affrontements avec l'armée leur ont permis de se redéfinir comme « meilleurs » Pachtounes, musulmans et Pakistanais, notamment en jouant des symboles. Ces tribus sont allées jusqu'à se présenter comme les gardiens des frontières idéologiques du Pakistan, fonction qui, depuis l'époque du général Zia, était dévolue à l'armée. Ces combattants ont ainsi affirmé qu'ils affrontaient des forces gouvernementales composées d'« hypocrites », auxiliaires des Américains.

Je ne suis pas la seule à mettre l'expression « guerre contre le terrorisme » entre guillemets. C'est en effet une dénomination américaine, qui est de plus en plus contestée aux États-Unis mêmes. Je me refuse à employer le terme terrorisme tant qu'il n'y aura pas de définition internationale juridiquement reconnue de ce qu'il est.

Si je me place du point de vue d'un Pakistanais (et pas seulement d'un Pachtoune), la guerre est réalisée par l'armée pakistanaise pour le compte des États-Unis. Les Américains veulent s'implanter durablement dans la région et le Pakistan en est déstabilisé. La population est de plus en plus anti-américaine. La guerre permet notamment à un régime militaire de se perpétuer. On se retrouve finalement dans le même schéma que celui qui existait dans les années 1980. Ce régime est parvenu à marginaliser totalement la société civile et à militariser tout le pays. Il survit grâce au soutien des États-Unis. Le sentiment qui se développe dans la population est que le Pakistan va être utilisé puis sera abandonné, comme dans les années 1980.

Les Pachtounes considèrent que la guerre est dirigée contre eux. Depuis le début de l'intervention américaine, le 7 octobre 2001, ils estiment en être les cibles. C'est en fonction de ce sentiment qu'ils réagissent. Aux États-Unis, le discours officiel est encore d'affirmer qu'en Afghanistan il y a 20 % de « bad guys ». Ce sont les Pachtounes. Les 80 % de « good guys » sont les non-Pachtounes. Il n'est pas possible d'être plus clair.

Questions

- Que devrait faire la communauté internationale, lorsque les islamistes prennent le pouvoir, pour éviter la radicalisation et soutenir au mieux les éléments modérés ?
- La description du Jihadisme salafiste maghrébin proposée ressemble beaucoup à celle des mouvements terroristes gauchistes des années 1970 (Action directe, les Brigades rouges...), qui recrutaient notamment à la sortie des prisons et

étaient très proches du grand banditisme. Le Jihadisme salafiste n'est-il pas plus un mouvement révolutionnaire qu'un mouvement islamiste ?

Réponse de Roland Marchal

Lorsque l'on observe la crise somalienne de l'intérieur, on constate que, dans certaines portions du pays, un mouvement social se développe depuis un peu plus d'un an, qui essaie de reconfigurer l'expression politique. A l'heure actuelle, ce mouvement s'incarne dans les cours. Le pays se situe dans une période de transition. On peut imaginer demain que cette tendance change de configuration et qu'elle se rapproche d'un populisme islamiste violent ou que l'on revienne au nationalisme somalien qui s'exprimait dans les années 1950.

Le dialogue est donc très important. Lors des précédentes conférences internationales, les délégués somaliens ont passé des heures à poser des questions plutôt qu'à dire ce qu'ils voulaient faire. En parlant avec les principaux responsables des cours (Assan Dahir, Cheikh Sharif, Indha-Ade...), je me suis rendu compte que la situation est très proche des expériences passées. Ces individus ont des agendas, mais ils ont compris que la communauté internationale leur est hostile. Pour l'instant, on ne peut pas dire qu'ils aient tort. Ils veulent durer. Ils savent que la victoire n'est pas seulement la leur. Elle est également celle d'un mouvement social extrêmement varié, qui s'est laissé guider, à un moment donné, par les tribunaux islamiques mais qui pourrait très bien se retrouver dans l'opposition demain. Il s'agit donc pour eux de préserver certaines alliances à l'intérieur du pays et de ne pas se mettre en opposition à la communauté internationale.

L'envoyé spécial italien Raffaelli a compris qu'il existe une réelle marge de manœuvre. Il a ainsi œuvré pour qu'une *Task force* européenne se constitue pour aider aux négociations de Khartoum III (qui ont débuté le 30 octobre). La situation malheureusement continue d'être caractérisée par le fait que les principales discussions ont lieu à Nairobi et pas assez en Somalie même.

Réponse de Selma Belaala

Il me semble qu'il est important de concevoir ces mouvements dans leur globalité. Les jihadistes reviennent très souvent sur le principe du refus de tout pacte, négociation ou trêve. Chez eux, il y a bien un rejet de la politique en général. La question de la participation politique légaliste les oppose aux révolutionnaires islamistes. Ils refusent en effet cette idée. Disposer de partis, participer aux élections sont pour eux inconcevables. Ils rejettent donc toute reconnaissance des institutions fondées sur le principe participatif. Pour eux, ce système est contradictoire avec le fondement dogmatique de l'unicité. Leur doctrine porte bien en elle une négation du politique. Elle correspond plus à une utopie millénariste qu'à une pensée révolutionnaire.

3 – Troisième table ronde – Cinq ans de lutte antiterroriste : bilan et perspectives

PRESIDENCE : Guillaume SCHLUMBERGER, Directeur, FRS

Il s'agit désormais de traiter de la réponse à la menace terroriste. Des acteurs de cette lutte vont permettre de tirer des bilans et de proposer des perspectives dans ce domaine. L'expression utilisée dans le titre, la « lutte antiterroriste » est beaucoup plus neutre que celle de « guerre contre le terrorisme ». Nous espérons qu'elle ne soulèvera pas de questions sémantiques trop importantes.

3.1 – La lutte au niveau des Nations Unies

Jean-Paul Laborde, Chef du service de prévention du terrorisme de l'Organisation des Nations Unies

Il s'agit de présenter ce que fait l'Organisation des Nations Unies – le Machin pour certains – en matière de lutte contre le terrorisme. A son modeste niveau, l'ONU essaye en effet de réaliser des choses dans ce domaine.

L'ONU tente, avant tout, de définir un cadre. Elle cherche à donner aux États les outils nécessaires pour qu'ils puissent agir. Ce cadre doit permettre aux opérateurs de travailler. Il peut être juridique mais également opérationnel. C'est la première clé de lecture de son action.

Au niveau des Nations Unies, trois organes travaillent sur le terrorisme : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, instance de décision, et le Secrétariat. Ce dernier est un organe d'exécution, qui met en œuvre les décisions des deux autres.

Le centre traitant, aux Nations Unies, les menaces non militaires est basé à Vienne. Il essaie de donner aux États les capacités opérationnelles pour lutter contre le terrorisme. Son travail concerne également les problématiques de la drogue et du crime⁴¹.

L'impératif de l'Office est la lutte contre le terrorisme à travers la coopération internationale en matière pénale. Ce service est un lieu où l'on doit pouvoir trouver, par exemple, les législations sur l'extradition et l'entraide judiciaire, les codes pénal et de procédure pénale pour 140 États. Il s'agit de fournir l'état des législations par pays, par convention, par région... C'est un travail très technique.

⁴¹ NDLR - L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a été créé en 1997. Il dispose d'environ 500 fonctionnaires, présents à Vienne ou répartis dans le monde à travers ses 21 bureaux de terrain. Environ 90 % de son budget est composé de contributions volontaires, essentiellement des gouvernements. Les trois piliers de son travail sont :

- la recherche et le travail analytique (permettant d'accroître la connaissance et d'aider à la prise de décisions) ;
- la production normative (assistance à la rédaction et à l'application des conventions et traités internationaux et au développement des législations nationales) ;
- la promotion des coopérations techniques de terrain.

Le challenge est, pour les Nations Unies, de permettre de lutter contre le terrorisme à travers l'état de droit. Cet objectif peut sembler utopique. Mais il s'agit bien de proposer des solutions qui puissent permettre de faire des exemples. Il faut que les pays soient capables d'utiliser autre chose que le droit de la force. Il est légitime que les États aient recours à la fois à la force et au droit. Il faut bien souvent mêler les deux perspectives, celle du droit étant cependant conçue dans une perspective de long terme. Une fois que les esprits sont plus calmes et que l'ordre a été rétabli, il faut travailler les problèmes à travers la structuration du droit et l'organisation de procès exemplaires.

⇒ **Les étapes de travail à l'ONU**

Au niveau des Nations Unies, trois étapes se sont succédées.

Des conventions ont d'abord été rédigées au niveau de l'Assemblée générale. En fait, aucune autre solution n'est envisageable. Si l'objectif est que les États coopèrent, il est indispensable qu'ils se comprennent. Le langage juridique est un langage à travers lequel ils commencent à dialoguer. En droit international, la ratification des conventions est généralement laissée au bon vouloir des États. L'adhésion à ce type d'accord est un droit souverain.

Cette première étape s'est étalée de 1971 à 1999. Cette phase très juridique a toutefois été marquée par quelques interventions directes de l'Assemblée générale, prenant des mesures concrètes pour éliminer le terrorisme.

Le 11 septembre 2001 a provoqué un véritable changement. Après les attentats, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1373. Elle a bouleversé le cadre jusqu'alors mis en place. Habituellement, les résolutions de l'Assemblée générale sont extrêmement complexes. Mais celle-ci est beaucoup plus explicite. Elle rend la lutte contre le terrorisme quasiment obligatoire pour les États. La coopération internationale est, par l'effet de la décision du Conseil de sécurité 1373, devenue obligatoire⁴². Auparavant, certaines esquisses avaient déjà été proposées. Des résolutions avaient déjà été votées concernant Al Qaida. Mais elles concernaient des problématiques particulières.

La résolution 1373 constitue un nouvel instrument de droit pénal international au niveau général. Évidemment, elle est plus ou moins bien acceptée par les États. Mais, prise sous le chapitre 7 de la charte des Nations Unies, elle est contraignante. Les États doivent lutter contre le terrorisme. Ce n'est plus une simple possibilité qui leur est laissée. Si le Comité contre le terrorisme, qui a été établi par cette résolution, le décide, des sanctions peuvent être éventuellement prononcées⁴³. Théoriquement, une véritable résistance d'un État dans ce domaine pourrait même entraîner l'utilisation de la force.

⁴² NDLR - La résolution fait obligation à tous les États d'ériger en infraction la fourniture d'une assistance aux fins d'activité terroriste, de refuser tout appui financier et tout asile aux terroristes et d'échanger leurs informations au sujet des groupes qui préparent des attentats terroristes.

⁴³ NDLR - Le Comité contre le terrorisme (CCT), constitué de 15 membres, a été créé pour suivre la mise en œuvre de la résolution. Pour revitaliser ses travaux, le Conseil de sécurité a adopté en 2004 la résolution 1535, qui crée notamment une Direction du CCT. Une des ses fonctions est de faciliter la fourniture d'une assistance technique aux États.

Beaucoup de pays ont dénoncé cette résolution en affirmant qu'elle avait été imposée par les cinq membres permanents. De fortes réticences sont apparues. Pour convaincre ces pays, nous leur avons rappelé qu'ils avaient ratifié les conventions antérieurement créées. De plus, l'exercice du pouvoir du Conseil de sécurité a amené ceux qui n'avaient pas ratifié cet ensemble de textes à le faire.

Avec le bureau du Secrétaire général, nous avons ensuite déterminé une stratégie mondiale qui regroupe les États. Les pays les plus opposés à la résolution arguaient notamment de l'absence de définition juridique internationale du terrorisme. Ils ont soulevé de nombreuses questions. Par exemple, ils ont demandé comment le terrorisme d'État et les mouvements de libération nationale devaient être appréhendés. Malgré ces résistances, la stratégie a été définie. Elle comprend tous les éléments de la lutte contre le terrorisme. L'aide au développement, la capacité opérationnelle des États, la prévention et la préservation de l'état de droit (notamment les droits de l'Homme) en constituent les quatre grands volets. Un accord a été obtenu par consensus et non par vote de tous les États membres des Nations Unies.

⇒ **Les principales conclusions de l'action des Nations Unies**

Il convient de dépassionner le débat. Tous ceux qui traitent les problématiques du terrorisme sont gagnés par l'émotion. Il faut l'évacuer. La lutte contre le terrorisme ne peut être une lutte de réaction. C'est bien une lutte d'action.

Par exemple, pour un diplomate ou un spécialiste du droit international, une définition générale du terrorisme est nécessaire. En réalité, nous avons besoin de définitions précises des actes de terrorisme. Or ces définitions existent : elles sont présentes dans les seize conventions sectorielles qui ont progressivement été créées. Les États qui ne sont pas satisfaits se réfugient derrière l'argument de l'absence d'une définition générale. Ils affirment que, sans elle, rien n'est possible. A Vienne, nous leur répondons qu'ils ont besoin de définitions des actes terroristes.

On mélange le droit international humanitaire, droit reconnu par une très grande majorité de pays et la lutte contre le terrorisme. Ces deux éléments sont toutefois liés. Le premier comprend en effet des dimensions qui peuvent permettre de faire face au problème terroriste.

Beaucoup d'États ont désormais une sensibilité beaucoup plus forte au terrorisme. La plupart d'entre eux en souffre. Il est très présent en Égypte, au Pakistan, en Iran... Les dirigeants ont besoin d'être sensibilisés. Mais ces problématiques les concernent. Des situations schizophréniques apparaissent. D'un côté, ces dirigeants sont conscients que la lutte contre le terrorisme doit être menée (en faisant attention aux droits de l'Homme). Mais par ailleurs, ils affirment que le phénomène, juridiquement, n'existe pas.

Les Nations Unies, notamment l'ONUDC, travaillent tous les jours avec des magistrats, des policiers, des gendarmes..., avec tous les acteurs responsables de la mise en œuvre du droit pénal. Ce travail a concerné plus de 70 pays dans le monde. Des résultats ont été obtenus, notamment la mise en place de législations. L'enjeu est en effet que les différents pays puissent disposer de lois qui concordent. Sans ces équivalences, la coopération internationale en matière pénale ne peut fonctionner. La lutte contre le

terrorisme est alors obligée de recourir aux autres moyens (notamment l'usage de la force).

La magistrature, où qu'elle se situe, est un organe qui étudie un cas. Elle ne développe pas et n'a pas forcément à développer une vision politique. Il faut donc éduquer les magistrats en fonction de leur propre code pénal, de leurs traditions juridiques... C'est un challenge fondé sur l'espoir. Si nous n'arrivons pas à développer cette coopération et cette forme de lutte par le Droit, nous ne respecterons nos propres valeurs, celles développées par les Nations Unies à travers le Pacte des droits civils et politiques, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies... Tous ces documents constituent un socle à partir duquel nous travaillons.

Ce travail est très pratique. Il représente une course entre un lièvre et une tortue. Les terroristes sont les lièvres. Malheureusement, ils sont partis avant nous. Ils utilisent les questions de souveraineté, qui au départ devaient permettre de défendre les citoyens, pour se protéger. Les barrières mises en place par les États ne sont souvent plus des protections pour leurs citoyens mais bien pour les terroristes (ou d'autres types de criminels). La tortue est lente. Mais un jour, à force de persévérance, elle pourra rattraper le lièvre.

3.2 – L'appareil européen : une montée en puissance

Jorge Bento Silva, Chef du secteur Terrorisme, Unité « Lutte contre le terrorisme, la traite et l'exploitation des êtres humains et coopération policière », Direction générale Justice Liberté Sécurité, Commission européenne

Plutôt que de me référer à un bestiaire, je vais parler en termes nautiques. Lorsque certains signalent la montée en puissance de l'Europe, je me demande comment elle peut être mesurée. Il ne s'agit pas vraiment de la puissance des fonctionnaires de Bruxelles, mais bien celle de l'Union elle-même. Personnellement, je la mesure tout d'abord par la capacité de décision, c'est-à-dire l'action du poste de commandement (le processus de décision a-t-il été plus efficace ces dernières cinq années ?). Il faut ensuite tenir compte de la quantité de carburant dans les cuves (Quelle a été et quelle est l'énergie disponible pour faire avancer les choses ?). Vient le fonctionnement du moteur. Enfin, il faut vérifier que le bateau bouge et qu'il a un véritable cap.

⇒ **Chronologie de l'action européenne**

Lorsque l'on étudie les cinq années qui vont de septembre 2001 à septembre 2006, les soixante mois se divisent en deux périodes, d'une durée égale. Ces deux temps sont complètement différents. La première période, qui s'est déroulée du 11 septembre 2001 au 11 mars 2004, a été ratée. A l'inverse, la seconde peut être considérée comme une réussite.

Au niveau européen, on observe toujours une latence politique de l'ordre de sept à huit mois par rapport à des événements tels que les attentats du 11 septembre 2001. Cette tragédie a aidé à catalyser de nombreux développements importants. Les décisions prises par l'Europe après cette épisode (sur Eurojust, le mandat d'arrêt européen...) sont

intervenues jusqu'au mois d'avril 2002. Après cette date, le phénomène politique n'a plus été perçu comme étant d'actualité. Le 11 septembre 2001 a en effet été analysé comme un événement inouï, hors du commun. L'Europe, en développant avec d'autres cette perception, s'est retranchée dans ses habitudes.

Lorsque surviennent les attentats de Madrid, le constat est évident : peu d'éléments concrets avaient été mis en place. Le 26 mars 2004, dans les conclusions du Conseil européen de Bruxelles, les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent que très peu a été réalisé. L'Europe avait échoué. Six décisions majeures adoptées après le 11 septembre 2001 n'étaient notamment pas appliquées, n'ayant pas été ratifiées par la totalité des États-membres.

Deux ans et demi ont donc été perdus dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Cette période a été marquée par une inaction, voire une incurie, au niveau de l'Union européenne en général mais surtout de ses États membres. Les mesures avaient en effet été adoptées. Mais à l'époque, elles n'avaient pas été transposées par les États dans leurs ordres juridiques internes. Elles n'étaient donc pas appliquées par les administrations nationales. La faute incombait également aux services de l'Union, qui auraient également pu faire plus. La *Task force* créée à Europol n'était notamment plus en fonctionnement le 11 mars 2004.

Les attentats de Madrid ont donc complètement changé les choses. L'Europe est en effet directement frappée. L'histoire de sa construction montre que l'Union ne s'est jamais structurée à partir d'un projet positif. Elle s'est progressivement érigée pour éviter que ne se reproduisent certains événements⁴⁴, par rejet de ce qui n'est pas acceptable. Madrid est devenu, au début de l'année 2004, l'intolérable qui ne doit plus pouvoir se reproduire.

Les 10 à 12 millions de personnes qui sont sorties dans la rue, sans que personne ne les appelle de façon organisée à protester, ont donné corps à ce sentiment. Pour la première fois, l'existence du citoyen européen a été évoquée. La pression est donc venue du bas.

⇒ **Les avancées depuis mars 2004**

Le 25 mars, un événement révolutionnaire est arrivé en Europe. Les 25 chefs d'État et de gouvernement ont reconnu avoir échoué. Ils se sont déclarés responsables. Enfin, ils ont affirmé que cette erreur ne serait plus répétée. Ainsi, ils ont décidé de donner des structures soutenues à l'Union européenne.

Ils ont prévu la création d'un coordinateur anti-terroriste, dont la fonction est de rappeler aux chefs de gouvernement ce que leurs ministres de l'Intérieur doivent faire. Un plan d'action de l'Union européenne a été établi. C'est une liste d'actions précisant les acteurs devant intervenir, leurs missions et le moment de leur intervention. Il a été décidé qu'aucune nouvelle institution ne serait créée. Celles qui existent déjà devront enfin fonctionner. Europol est toutefois renforcée. La lutte contre le terrorisme est donc structurée.

⁴⁴ Comme Srebrenica, qui explique très largement la conférence franco-britannique de Saint-Malo et la relance de l'édification de l'Europe de la défense.

Par ailleurs, des rapports doivent être rédigés tous les six mois. Ils doivent préciser les avancées dans le domaine mais également indiquer ce qui n'a pas été fait. Surtout, ils doivent présenter des explications à ces manques. Enfin, les chefs d'État et de gouvernement ont prévu de rendre compte aux citoyens.

Entre le 11 mars 2004 et la fin de l'année 2005, le terrorisme a été à l'ordre du jour de tous les conseils européens, y compris lorsque des questions financières étaient traitées. Les chefs d'État et de gouvernement ont tenu leur parole. Ils ont assumé le contrôle politique du processus. La période de latence politique, habituelle au niveau européen, a ainsi été repoussée. Il a été possible de maintenir l'intérêt sur la question terroriste jusqu'à la fin de l'année dernière. La stratégie européenne de lutte contre le terrorisme a ainsi été adoptée. Le plan d'action a été remanié pour en tenir compte. Ils ont été complétés par une stratégie et un plan d'action contre la radicalisation violente. Enfin, les perspectives budgétaires ont été étudiées, afin d'assurer que cette politique se développe sur le long terme, notamment que les instruments concrets et effectifs dans ce domaine soient créés.

Enfin, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé que la clause de solidarité du traité constitutionnel devait être effective. Ils ont considéré qu'elle avait été ratifiée dans la rue. La solidarité en Europe n'a pas besoin de faire l'objet d'une ratification par les États-membres puisqu'elle est manifeste. C'est ainsi la seule clause du texte qui est en application, par décision des 25 chefs d'État et de gouvernement. Un jour, on mettra sans doute en avant ce moment comme étant fondateur dans l'histoire européenne.

⇒ **Les moyens mis au service de la lutte contre le terrorisme**

Entre le 11 septembre 2001 et le 11 mars 2004, l'Union européenne dépensait par an entre 20 et 30 millions d'euros pour la lutte contre le terrorisme au niveau global. Environ 5 % de ces budgets étaient directement alloués à cette activité (par exemple à la formation des forces préventives et des services de renseignement de l'Autorité palestinienne). Ces sommes relevaient donc de l'exception. Le reste des fonds était utilisé à la création ou au renforcement des capacités dans l'administration publique, notamment judiciaire, de certains pays tiers (restructuration des services de police par exemple). Tout était consommé pour l'assistance extérieure. Rien ne servait au renforcement interne des capacités.

Le 11 mars 2004, l'Union européenne dépensait 250 millions d'euros dans l'assistance à des pays tiers pour l'application de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Entre 2001 et 2004, l'augmentation de l'assistance extérieure a été très importante (d'un facteur de 8 à 10). Aujourd'hui, elle se situe autour des 410 millions par an. La capacité d'intervention interne était, par contre, extrêmement réduite en termes budgétaires. L'Union y affectait un à deux millions d'euros, essentiellement pour le financement d'actions de coopération policière (instruments créés par le traité de Nice).

Actuellement, l'Union dépense globalement environ 600 millions d'euros par an pour la lutte contre le terrorisme. Désormais, 20 % de ces crédits connaissent une affectation interne. Pour les prochaines années, environ deux milliards d'euros sont prévus pour la coopération en matière de sécurité intérieure, 600 à 700 millions d'euros devant directement être affectés à la lutte contre le terrorisme sur la période 2007-2013. Des

actions de sécurité des transports, des télécommunications, énergétique et de santé devront être financées à hauteur de 300 à 400 millions d'euros par an. Elles viendront s'ajouter à celles concernant la coopération policière et dans le domaine du renseignement. Deux milliards et demi seront alloués à la recherche scientifique et technologique en matière de sécurité, notamment spatiale. Entre 3,5 et 4 milliards d'euros seront consacrés à l'assistance internationale en matière de sécurité. Des montants très importants seront également attribués aux programmes qui intègrent le développement urbain, la sécurité des transports, l'intégration... dans les problématiques qu'ils traitent.

A partir de 2007, l'Union européenne disposera de montants de l'ordre d'un à deux milliards par an pour poursuivre des politiques de sécurité. Les cuves du bateau sont remplies. Les moyens existent pour faire bouger le navire.

Lorsque l'on se réfère aux quatre volets de la stratégie européenne de lutte contre le terrorisme (prévention, préparation, poursuite des terroristes et réponse), on constate que l'Union consacre 90 % des ressources allouées aux trois éléments dans lesquels elle peut amener une valeur ajoutée. Elle ne possède pas de services de police et de renseignement. Elle n'a donc pas les moyens de poursuivre des terroristes. A l'inverse, les politiques de prévention, préparation et d'élaboration de la réponse à la menace terroriste fonctionneront mieux si elles sont conçues et exécutées en commun. Il s'agit donc d'organiser la coopération.

Le 25 mars 2004, les chefs d'État et de gouvernement ont considéré qu'il fallait d'abord s'occuper du plus difficile et du plus urgent, pour ensuite traiter ce qui paraît impossible. C'est pourquoi l'attention s'est initialement portée sur les infrastructures vitales, le financement du terrorisme et la gestion des crises.

Un programme existe déjà concernant les installations vitales. Un budget de 137 millions d'euros a été attribué jusqu'à 2013 pour gérer la partie conceptuelle. Pour la sécurité des transports, énergétique..., 600 millions supplémentaires ont été affectés. Désormais, le programme est donc lancé. L'attribution de 3,7 millions d'euros à une quinzaine de projets de protection d'infrastructures vitales a ainsi été décidée il y a une quinzaine de jours. Il s'agit de la protection des centrales nucléaires, des systèmes de transport, de télécommunication...

La protection des sites sensibles n'est plus de la seule responsabilité des États. Du fait de l'interdépendance entre les pays, l'attaque de certaines infrastructures pourrait en effet paralyser, notamment économiquement, toute l'Europe. Les mesures qui doivent être prises pour assurer leur protection concernent l'ensemble des membres de l'Union. Surtout, celles permettant de compenser une éventuelle mise hors service, par exemple du port de Rotterdam, nécessitent une concertation et une planification collectives. L'Europe est nécessaire en matière d'infrastructures vitales. Dans de nombreux domaines (transport, énergie...), il n'existe plus de systèmes nationaux mais bien un système européen. L'Union intervient désormais dans les secteurs qui ne sont pas de la responsabilité des Nations Unies et qui ne peuvent plus être gérés par les seuls États. L'action se porte, avec l'accord des chefs d'État et de gouvernement, dans les domaines où l'Europe peut apporter une valeur ajoutée.

La radicalisation violente paraissait impossible à traiter. Il s'agissait pourtant de s'occuper de situations qui apparaissent lorsque des individus ne se reconnaissent pas dans les valeurs des sociétés dans lesquelles ils sont nés. Ils ne se sentent pas liés par le contrat social. Ils font parfois face à des situations désespérées et font l'objet de manipulations. Le risque est qu'ils soient transformés en criminels.

Pour répondre à ce problème, un groupe d'experts européens a été créé. Il travaille sur les méthodes de prévention de la radicalisation violente. Il s'agit de conseiller l'Union dans ce domaine afin que des outils efficaces soient mis en place. Un budget a ainsi été accordé à ce programme. Il permet d'envisager d'autres activités que les réunions du groupe d'experts : des études ont été lancées, des contacts ont été noués avec l'association européenne des enseignants (premiers témoins de certaines dérives et qui peuvent donc aider à la prévention)...

L'Union sait qu'elle ne peut pas protéger les installations vitales sans les opérateurs de ces infrastructures, promouvoir les technologies de détection sans les industriels du secteur, inventer une politique sociale sans travailler avec les personnes au contact des milieux qui pourraient poser problème. En matière de radicalisation violente, l'Union s'est donc adjoint les meilleurs experts européens afin qu'ils disent ce que les autorités doivent entendre et non ce qu'elles veulent entendre. D'autres groupes sont en voie de constitution (sur l'économie de la sécurité par exemple).

En matière d'explosif par exemple, il faut faire appel à ceux qui savent de quoi on doit être préoccupé. Dans ce domaine, les outils de travail sont élaborés par un centre de situation à Bruxelles qui rassemble des experts du renseignement des services nationaux (intérieurs comme extérieurs). Ceux-ci produisent des analyses stratégiques intégrées en coopération avec Europol dans le cadre d'un protocole qui existe depuis quelques mois.

De nombreux efforts ont été entrepris (en matière de formation et d'équipement des forces d'intervention, de sécurité des explosifs conventionnels, de technologie de la détection⁴⁵, de réduction des risques radioactifs, de prévention des risques biologiques...). Par ailleurs, l'Union a fait de la promotion de la coopération entre les services de renseignement et de sécurité un véritable objectif. Des réunions sont organisées à Bruxelles. En un an, des outils de renseignement stratégiques sont apparus. Ils sont désormais à la disposition de la Commission européenne et du Conseil de l'Union. Ils ont été élaborés à la demande des ministres mais également pour répondre aux requêtes des services de la Commission.

Du concret existe donc. Incontestablement le bateau bouge. Nous considérons que, pour les mois et les années à venir, la volonté politique et les moyens financiers sont réunis. Si Bruxelles échoue, ce sera par manque de travail de ses services.

⁴⁵ Un *Livre vert* sur ce thème a été publié récemment.

3.3 – La lutte en France

Jacques Di Bona, Commissaire divisionnaire, Adjoint au chef de l'UCLAT

Il s'agit de caractériser la réponse policière et judiciaire que propose la France à la menace terroriste, qui a déjà frappé plusieurs fois le pays.

⇒ **État de la menace**

Cette menace a déjà été présentée. En 2006, des réseaux ont été démantelés en Italie et en Allemagne, où des bombes de gaz placées dans des trains ont été retrouvées. En Grande Bretagne, le 10 août, la presse a annoncé que Scotland Yard avait déjoué un complot visant des lignes aériennes transatlantiques⁴⁶. Au Danemark, neuf hommes suspectés de préparer des attentats ont été arrêtés en septembre. Tous ces événements donnent l'impression que, sous forme de cercles concentriques, la menace se rapproche de la France.

En fait, cette crainte est exprimée depuis plusieurs années. Il faut rappeler que notre territoire n'a plus été frappé depuis 10 ans. Le travail des services de renseignement et de sécurité l'explique. Mais d'autres facteurs ont joué durant cette période. Les terroristes ont éprouvé la nécessité ou le besoin de frapper ailleurs. La Grande Bretagne a notamment été leur principale cible ces dernières années.

La France sait qu'elle est menacée actuellement par les groupes salafistes algériens. La menace du GSPC s'est précisée dernièrement avec le message du numéro deux d'Al Qaida, Al Zawahiri. Le groupe algérien s'est mis à sa disposition. Il est désormais en attente d'instructions pour venir frapper le territoire français. En Europe, et plus particulièrement en France, ces ensembles salafistes constituent les groupes les plus nombreux.

La France est notamment menacée parce qu'elle a pris des positions sur le voile et l'Afghanistan. Surtout, nos services ont neutralisé un certain nombre de réseaux depuis une douzaine d'années. Nous représentons en quelque sorte une menace pour ces groupes terroristes.

⇒ **Une adaptation permanente à la menace**

Nos dispositifs ont été adaptés régulièrement pour faire face à ces menaces. La France est une cible du terrorisme depuis longtemps. Nous avons notamment été touchés dans les années 1970 et surtout en 1985-1986. A l'époque, la réponse avait été de tenter d'assembler les directions chargées de la lutte contre le terrorisme entre elles. Du côté policier, une unité de coordination antiterroriste (UCLAT) avait été créée en 1984. Du côté judiciaire, une centralisation des poursuites avait été rendue possible par la

⁴⁶ NDLR - Les premiers éléments de l'enquête ont permis de déterminer que les plans des terroristes concernaient l'explosion simultanée d'avions de ligne en transit vers les aéroports nord-américains, au moyen d'explosifs sous forme liquide emmenés en cabine comme bagages à main.

nomination de magistrats spécifiquement affectés à ces affaires. Une cour d'assise avait également été spécialisée.

En 1995, nous sommes entrés dans une nouvelle ère avec les attentats du Groupe islamique armé (GIA) algérien. Se sont alors succédés des attentats qui, bien que n'ayant pas touché le territoire français, ont changé la perception que nous avons de la menace et surtout sa nature (11 septembre 2001, 11 mars 2004 à Madrid, 11 juillet 2005 à Londres, au Maroc, en Turquie, au Pakistan, à Bali...).

Désormais, notre souci premier est une adaptation permanente permettant de renforcer nos structures. Ce renforcement doit jouer sur trois plans :

- les structures de lutte antiterroriste policière, de renseignement et répressives ;
- l'arsenal législatif ;
- la coopération internationale, qui aujourd'hui tourne à plein régime.

L'objectif des services de police est d'arrêter les individus et de démanteler les réseaux. L'axe prioritaire est la neutralisation judiciaire des réseaux terroristes. Il faut donc une continuité entre le renseignement, l'action judiciaire et l'action répressive. Cette action coordonnée ne pose pas de problème en France. Les différents services ont l'habitude de travailler ensemble depuis relativement longtemps.

Les efforts doivent cependant être adaptés régulièrement, tout comme les mesures. Il faut évoluer pour faire face aux nouvelles menaces, aux profils changeants des terroristes. Entre l'apparition du nom Al Qaida, en 1998, et aujourd'hui, les profils se sont transformés, notamment du fait de l'éclatement des réseaux et des groupes après 2001. A une époque, nos services travaillaient beaucoup sur les faux papiers et d'autres domaines annexes. Mais depuis les attentats de Madrid, on s'est aperçu que les individus concernés travaillent et vivent dans le pays qu'ils projettent d'attaquer. Ce constat s'est vérifié en Grande Bretagne. Nous le vérifions également en France. Nous devons faire face à des personnes nées en France puis converties à l'action violente. De même, le rôle des prisons dans le recrutement et la radicalisation a été progressivement pris en compte. On ne peut plus s'intéresser uniquement aux voyages et aux déplacements des individus insérés dans les réseaux.

Il faut travailler sur ces nouveautés. Les mesures s'ajoutent les unes aux autres, s'empilent, sans pour autant que les premiers aspects puissent être négligés.

Notre exigence est de devancer et prévenir les attentats pour la sécurité des Français. Prévenir signifie avoir des services de renseignement forts. Il faut également avoir un arsenal de mesures préventives. Notre dispositif de lutte antiterroriste repose sur cinq piliers :

- la prévention,
- le renseignement,
- la répression,
- la coordination,

- la coopération internationale, très large, fondée sur une harmonisation du travail. Nous avons désormais identifié les meilleures pratiques dans chaque pays.

Une stratégie en quatre piliers et un plan d'actions en 85 mesures ont été mis en place. L'application de ces mesures est régulièrement étudiée. Les résultats sont analysés, tout comme les difficultés de mise en œuvre.

La neutralisation des réseaux est une réalité. Beaucoup d'affaires se sont succédées depuis 1995, notamment dans les années 2000 et 2001 (réseau de Francfort, filière tchéchène de Romainville...). Ces réussites n'ont pas uniquement concerné des opérations nationales. Nos services ont apporté une aide importante à leurs homologues tunisiens lors du démantèlement des réseaux de Djerba. Un soutien opérationnel et technique a également été fourni aux services étrangers après les attentats de Bali et Karachi, dans lesquels des Français ont trouvé la mort.

Nos services doivent opérer une surveillance constante des activistes et des groupes islamiques à risque. Toutes les structures logistiques du GSPC, du Front islamique tunisien, du Groupe combattant marocain et des groupes libyens sont observées. A la suite des événements de Londres, cette surveillance prend désormais en compte des individus ou des groupes pakistanais. En 2000, Richard Reid était déjà soutenu par quelques Pakistanais. Depuis, nos services travaillent sur ces communautés.

Depuis le début de la guerre en Irak, notre intérêt s'est porté avec plus d'attention sur les filières. La Bosnie faisait déjà partie des zones problématiques. Certains combattants partis dans cette région étaient revenus en France et constituaient parfois une menace. Ils avaient notamment acquis des formations sur le terrain (en particulier dans le maniement des explosifs et l'organisation d'attentats). Quelques-uns étaient passés par des camps spéciaux de kamikazes. Les techniques initialement utilisées essentiellement au Sri Lanka et en Israël se sont en effet exportées vers d'autres zones de tensions. Désormais ce risque existe en Europe.

Il ne faut donc plus uniquement concevoir le côté matériel de la protection. Il est nécessaire d'intégrer le côté humain. Le travail se situe encore plus en amont. Il repose sur l'infiltration des réseaux, le recours à des indicateurs et des écoutes. Il s'agit de parvenir à utiliser des individus se situant autour des réseaux radicalisés connus. Il y a bien eu une modification de l'arsenal juridique.

La lutte contre la menace terroriste intègre également les actions de prévention de l'idéologie des groupes radicaux. Un travail a notamment été entrepris par d'autres spécialistes sur le salafisme, idéologie politico-religieuse qui fait référence à Al Qaida et qui repose sur la négation de l'idée même d'intégration en Occident.

⇒ **Les moyens et les méthodes de travail**

Le travail sur la prévention se manifeste à plusieurs niveaux.

L'analyse de la situation et de la menace est réalisée quotidiennement en fonction des arrestations et des résultats des perquisitions, notamment dans les réseaux de soutien. Ces événements nous apportent toujours des connaissances. Ils nous permettent de

mieux connaître le profil et les moyens utilisés pour nos adversaires. Les renseignements que nous possédons permettent d'établir des évaluations de la menace (transmises à notre directeur et au ministre). Il est ainsi possible d'avoir une idée précise des potentialités des groupes qui sont surveillés.

Des mesures législatives et réglementaires adaptées ont été mises en place. Les codes pénal et de procédure pénale sont les fondements de la répression. Cet ensemble normatif nous permet de combattre en amont le phénomène terroriste et d'optimiser notre travail, notamment grâce à la nouvelle loi de 2006. Ce texte vise à mieux adapter le droit, dans le respect des libertés. Il prévoit le recours à la vidéosurveillance, un allongement de la durée de conservation des données par les opérateurs de communication, un contrôle accru des déplacements internationaux (par des systèmes de fichiers et une collaboration avec les opérateurs de l'aviation civile) et une consultation facilitée des nombreux fichiers administratifs par les services de police.

Par ailleurs, dans certains secteurs sensibles, les mesures réglementaires ont été renforcées. La protection d'activités sensibles a notamment été prise en compte (centrales nucléaires, ports, barrages, dépôts d'explosif...).

La sécurisation des grands événements est également un élément qui a été particulièrement travaillé ces dernières années. Ces événements sont nombreux et divers. Nous apportons éventuellement notre aide aux pays qui n'ont pas notre expertise. La collaboration concerne notamment les grands événements sportifs (coupe du monde de football, jeux olympiques...) et les rencontres politiques internationales (sommet européen, G8). Notre travail concerne également les déplacements de personnalités.

Le contrôle de l'immigration a été renforcé. Les mesures d'éloignement ont également été adaptées. Elles sont de deux types :

- Tout d'abord des peines complémentaires aux condamnations pénales existent. Les mesures d'interdiction de territoire français en font partie. Elles nécessitent parfois des accords avec les pays concernés⁴⁷. Les situations doivent être attentivement étudiées, avec l'aide du ministère des Affaires étrangères, notamment des ambassades. La France expulse notamment en direction de l'Algérie. Depuis quatre ans, ce système est de plus en plus utilisé.
- Certains individus qui ne sont pas condamnés, mais qui sont étrangers présents en France, peuvent être également expulsés. Ces individus sont suivis depuis longtemps. Ce type de mesures s'applique en particulier pour les personnes appelant à la haine, prêchant la violence, qui radicalisent les autres, notamment les plus jeunes. A partir d'un travail d'enquête, les services proposent au ministre de prendre un arrêté ministériel d'expulsion en urgence absolue. Depuis quatre ans, un nombre important d'imams a ainsi été renvoyé.

⁴⁷ Certains des auteurs des attentats de 1995 ou leurs complices sont sortis de prison. Les peines prononcées étaient assorties d'interdiction du territoire français de 10 ans. Mais certains pays ne les acceptent pas. Des accords doivent parfois être mis en place. Certains États pratiquent la peine de mort. Il est donc impossible de renvoyer les terroristes vers leurs territoires.

Des plans spéciaux de prévention et de sécurisation ont été mis en place. Le plus connu est vigipirate. Mais il s'accompagne de plans plus spécifiques (pour la Marine, l'aviation...).

Le second pilier est la recherche du renseignement. Celui-ci est le fondement de l'activité policière. A côté des services spécialisés, toutes les directions de la police et de la gendarmerie peuvent apporter leur contribution en la matière. Ce travail repose notamment sur la recherche ciblée dans les milieux terroristes ou de soutien au terrorisme, la présence dans les communautés sensibles et la surveillance des flux financiers – il ne s'agit pas toujours de donations de fondations de pays arabes mais plutôt de magasins de téléphonie, de garages, d'établissements de restauration rapide.... Pour renforcer le dispositif dans ce domaine, les pôles régionaux ont été créés en 2005. Initialement mis en place à Paris et en Île-de-France, le dispositif a été étendu en province. Ils sont sous le contrôle des Renseignements généraux et sous l'autorité des préfets de région. De très nombreux services collaborent au sein de ces pôles (inspection du travail, service vétérinaire, police, gendarmerie...). Il s'agit de détecter, à travers toutes les activités sur le département (cafés, boucheries hallal...), ce qui peut éventuellement être caché.

L'arsenal au service de la prévention est vaste. C'est notamment la fonction de la partie judiciaire de la Direction de la Surveillance du Territoire. L'objectif est d'opérer, par des arrestations et des démantèlements de réseaux, le plus en amont possible. Pour agir avant l'attentat, les services ont recours à un article de loi qui était habituellement utilisé pour les affaires de droit commun : l'association de malfaiteurs. Depuis 1996, cette qualification a été étendue au terrorisme. Il s'agit d'individus qui se réunissent, disposent de faux papiers et ont parfois déjà acheté des éléments permettant de créer un engin explosif mais qui ne passent pas encore à l'action. La loi permet de les arrêter et, éventuellement, de les condamner. Les peines étaient peu importantes. C'est pourquoi, elles ont été doublées. Elles peuvent désormais aller jusqu'à vingt ans d'emprisonnement. L'ensemble des lois aujourd'hui en vigueur nous donne des moyens largement suffisants.

La coordination est assurée par l'UCLAT. Le service est chargé de l'évaluation de la menace, notamment sur les grands événements. Il ne travaille pas que sur le terrorisme d'origine étrangère. Les indépendantistes corses et basques font partie des groupes qu'il traite. De très nombreux renseignements sont reçus. Ils sont collationnés, analysés puis diffusés. Les services de police sont utilisés pour vérifier la véracité de ces informations. Beaucoup d'autres ministères apportent leur concours, en particulier ceux de la Défense nationale, avec la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), et des Affaires étrangères. Des représentants sont présents dans les ambassades. Ce sont les membres du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP)⁴⁸. Nous disposons d'officiers de liaison dans les pays limitrophes. Nous recevons

⁴⁸ NDLR - Créé en 1961, le SCTIP était principalement voué à la coopération technique avec les pays africains. Le développement des échanges policiers au niveau européen a conduit à l'affectation d'attachés de police dans les ambassades des pays de l'Union et à une redéfinition de leurs missions et de leur statut. Ces attachés font partie du personnel diplomatique. Ils bénéficient donc des privilèges et immunités diplomatiques et sont directement placés sous l'autorité de l'ambassadeur. Ils sont ainsi investis d'une double mission : conseiller de l'ambassadeur et interlocuteur technique des autorités policières locales. Ils jouent donc un rôle essentiel en matière de coopération internationale, tant dans la définition des programmes que dans la transmission des informations.

également des officiers de liaison de certains pays étrangers. Ils sont présents dans nos bureaux et permettent une réelle souplesse dans le travail (notamment pour monter rapidement des dispositifs de filatures lorsque des individus surveillés franchissent les frontières).

La coopération internationale s'est beaucoup développée. Le plus direct et le plus efficace est la coopération bilatérale entre les services de renseignement ou de police judiciaire. Ce type de coopération est très développé. Elle fonctionne très bien avec de nombreux pays. Par ailleurs, des réunions bilatérales sont organisées. Des groupes de haut niveau permettent aux directeurs de se rencontrer. Existente également des rencontres d'experts. Le travail porte sur des thèmes ou des groupes terroristes déterminés. Les experts qui se réunissent sont vraiment des spécialistes des sujets traités. Ils y travaillent toute l'année. Ces rencontres permettent d'échanger et de mutualiser. Enfin, la coopération multilatérale existe dans les enceintes telles que l'Union européenne. Elle permet notamment une évaluation multilatérale de la menace, ce qui rend possible une harmonisation de la connaissance. Des thématiques particulières sont parfois traitées lors de ces réunions de travail. Il s'agit de faire profiter à tous les pays des pôles d'excellence que chacun d'entre eux a pu constituer individuellement. Les réunions sont généralement très concrètes. Les Britanniques ont par exemple fait évoluer leur législation depuis 2000, notamment à partir de l'aide fournie par les autres partenaires européens.

3.4 – L'organisation de la réponse globale

Jean-Philippe Grelot, Conseiller pour les affaires de défense, Secrétariat général de la défense nationale

Face à une menace qui perdure depuis 2001, les autorités françaises ont estimé qu'il était désormais nécessaire de réfléchir de manière globale à notre stratégie de lutte contre le terrorisme. Il s'agissait de dégager une doctrine qui doit permettre à la France de mieux anticiper, planifier ses efforts et donc d'être mieux préparée. C'est le schéma que le pays avait adopté en 1994 avec le *Livre blanc sur la Défense*, après la disparition de l'URSS et du Pacte de Varsovie. Le gouvernement a donc lancé en mai 2005 la rédaction d'un *Livre blanc* sur le terrorisme. Trois objectifs ont été immédiatement annoncés :

- un objectif stratégique : préciser la nature de la menace terroriste et mesurer les risques sur le sol français ;
- un objectif opérationnel : évaluer les ressources humaines et les moyens techniques et juridiques nécessaires au maintien d'un dispositif de protection adapté ;
- un objectif pédagogique : informer les Français sur la réalité du risque terroriste, les moyens mis en œuvre pour y faire face et les comportements individuels à adopter.

Le *Livre blanc* est le fruit d'un important travail de fond qui a réuni, tout au long de l'année 2005, des hauts responsables de plusieurs administrations et des experts. Il est

devenu le document de référence du gouvernement français en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme. C'est un texte qui donne une doctrine gouvernementale. Il n'est pas une réflexion académique.

Cette doctrine doit être connue, assimilée et acceptée par les Français car la sécurité du pays dépend pour beaucoup de leur adhésion aux politiques mises en œuvre pour faire face à la menace. Le *Livre blanc* a donc été publié pour recevoir une large diffusion. Il sera d'ailleurs prochainement disponible sur internet.

Avec le *Livre blanc*, notre pays dispose d'un outil prospectif pour renforcer sa sécurité. Partant d'une analyse de la menace, les réflexions qu'il dégage reposent sur deux éléments fondamentaux :

- dans une perspective de court terme, la nécessaire adaptation de notre dispositif de lutte contre le terrorisme et des outils correspondant ;
- dans une perspective de plus long terme, des objectifs de fond qui doivent nous permettre de remporter la bataille dans les domaines visés par l'action terroriste (notamment la vie quotidienne, la technologie et les idées).

⇒ **L'état de la menace**

En l'absence d'une définition du terrorisme reconnue internationalement, le *Livre blanc* s'est d'abord attaché à analyser l'évolution et l'état de la menace. Il convient d'insister sur quelques caractéristiques. Face à des réseaux terroristes fluides, mobiles et protéiformes, il faut s'appuyer sur quelques fondamentaux pour mettre en place un système de sécurité.

Les caractéristiques ont été décrites dans le *Livre blanc* sans ambages, de manière très directe. Même si elles sont reliées à des événements récents, quelques formulations peuvent même choquer. « Le terrorisme auquel nous avons à faire face se manifeste par des actions ultra violentes. Dans sa logique, tous les coups sont permis. Ils usent et abusent des moyens de communication du village planétaire. Il a pris un nom de marque, Al Qaida. Après avoir dévoilé la vulnérabilité des Occidentaux le 11 septembre 2001 dans une perspective idéologique, les terroristes visent désormais à entraver le fonctionnement des sociétés occidentales en profondeur et dans la durée pour créer, par lassitude des gouvernements et des opinions publiques, des conditions d'une rupture entre l'Occident et le monde musulman sur lequel il rétablirait le Califat ». C'est donc une perspective idéologique à long terme qui donne de la cohérence à l'action des terroristes.

Dès son origine, ce terrorisme s'est fixé un champ mondial. Il a instrumentalisé un sentiment d'injustice en le retournant contre l'Occident. Il nous tend les pièges de la guerre des civilisations et de l'amalgame entre Islam et terrorisme. Écartant le terme de Jihadisme, auquel les rédacteurs avaient pensé durant quelques mois, le *Livre blanc* l'a finalement exprimé par l'expression – un peu lourde il faut le reconnaître – « terrorisme mondial d'inspiration islamiste ».

Pour mettre en œuvre cette stratégie, la mouvance Al Qaida agit dans la profondeur de l'espace géographique, décomposant les zones en des fonctions définies dont les

frontières se déplacent en fonction des situations locales : les sanctuaires, les terres de combat, les zones de transit et de soutien et les zones d'opérations.

Les terres de combat sont les lieux de l'affrontement direct, « terres de jihad » revendiquées comme telles : la Bosnie, au début des années 1990, l'Afghanistan, la Tchétchénie et le Nord Caucase un peu plus tard et, désormais, l'Irak. Ce dernier théâtre est devenu un terrain d'entraînement pour les candidats de toutes nationalités depuis 2003.

Les zones d'opérations se situent essentiellement, depuis 2001, dans l'aire musulmane, parce qu'il y est plus simple et plus rapide d'y organiser des attentats. Les cibles y sont choisies dans les grandes métropoles et dans les centres touristiques. Un attentat majeur s'y déroule tous les trois ou quatre mois.

Depuis 2004, l'Europe fait partie de ces zones d'opérations. Elle est en effet une cible facile. La menace est d'autant plus préoccupante que sont désormais concernés non seulement des individus venant de théâtres extérieurs mais également des activistes « à domicile », installés de longue date ou nés en Europe.

La France est un objectif stratégique expressément désigné à plusieurs reprises. Les inspirateurs du terrorisme mondial répètent, dans certains de leurs communiqués et déclarations (une dizaine depuis 2001), leurs griefs à son encontre : un passé traversé par les croisades et la colonisation, une présence militaire en terres musulmanes (en particulier Djibouti), un soutien aux régimes dits apostats, une laïcité affichée (manifestée dans la loi sur le voile), des actions militaires, policières et judiciaires de neutralisation dirigées contre les terroristes et leurs affiliés.

⇒ **Le dispositif français de lutte contre la menace terroriste**

Après avoir établi l'état de la menace, le *Livre blanc*, dans sa deuxième partie, traite du dispositif français de lutte et de ses adaptations. A cet effet, sept scénarios d'attentats ont été élaborés pour couvrir un éventail de modes d'action plausibles, pour éprouver la robustesse du système et identifier ses lacunes.

Le premier axe d'adaptation du dispositif français de lutte contre le terrorisme porte sur la prévention des risques, couvrant surveillance, détection et neutralisation. La loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant diverses dispositions relatives à la sécurité et au contrôle aux frontières a bénéficié des travaux du *Livre blanc* pour apporter un premier complément à l'ensemble des textes qui constitue depuis 20 ans l'expression de notre politique juridique et judiciaire dans ce domaine.

En matière de surveillance, les systèmes techniques mais aussi les bases juridiques doivent être rendus cohérents avec les moyens modernes de communication électronique et leurs développements majeurs (la téléphonie mobile et l'Internet). La loi de janvier 2006 a créé une procédure de réquisition administrative des données de connexion auprès des opérateurs de réseaux de communication. Elle permet de faciliter l'identification de l'émetteur ou du destinataire de tout échange électronique. Pour aider à identifier les suspects, cette loi a autorisé l'accès aux données personnelles contenues dans les fichiers administratifs courants et aux listes de passagers aériens, maritimes ou ferroviaires effectuant des déplacements internationaux.

En matière pénale, notre dispositif combine des volets préventif et répressif. Il se montre efficace et constitue une référence dans les comparaisons internationales. Son élément central est la loi du 9 septembre 1986 qui crée non un droit d'exception mais un régime pénal spécialisé. Une infraction spécifique a été introduite en 1987 : « la participation à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation d'un acte de terrorisme ». Elle permet à la justice d'intervenir avant que l'attentat ait été perpétré et de démanteler les cellules logistiques et de soutien des réseaux terroristes. Ce dispositif pénal a été légèrement renforcé en janvier 2006 avec l'allongement de la durée de la garde à vue (de 4 à 6 jours), les possibilités de perquisition de nuit et la centralisation du suivi de l'exécution des peines. Ces éléments peuvent paraître de détail par rapport aux changements apportés par certaines lois dans d'autres pays mais ils sont particulièrement importants. La France disposait en fait d'une certaine antériorité depuis 1986. Elle n'a eu qu'à amender un dispositif déjà existant.

⇒ **Les domaines de prévention du risque**

Un grand nombre d'autres domaines de la prévention du risque est mentionné dans le *Livre blanc* :

- le contrôle des flux de personnes (notamment par la biométrie) ;
- la coopération internationale en matière de contrôle des flux de capitaux ;
- les obstacles juridiques destinés à contrer la propagation des idées extrémistes⁴⁹ ;
- l'action de l'armée, tant au profit de la surveillance que par des actions extérieures (y compris sous forme d'actions préemptives qui seraient menées dans le cadre de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire en situation de légitime défense) ;
- le renforcement de la coopération internationale, d'abord à l'ONU – avec les treize conventions antiterroristes adoptées entre 1963 et 2005 et à travers les résolutions du Conseil de sécurité (qui ont force obligatoire) -, ensuite au sein de l'Union européenne avec le plan d'action de juin 2004, enfin au sein du G8 et de l'OTAN. L'articulation entre ces différents acteurs permet de clarifier le rôle de chacune de ces instances internationales ;
- le renforcement de la protection des populations.

Le *Livre blanc* relève la refonte opérée en 2003 de nos plans, notamment Vigipirate. Certains plans d'intervention, adaptés à des risques particuliers, ont été modifiés.

- les transports (souvent cibles de terroristes).

Des mesures minimales de sûreté ont été fixées dans le domaine aérien au niveau européen par un règlement de décembre 2002. Elles peuvent être complétées par chaque

⁴⁹ Une infraction existe dans la loi sur la liberté de la presse : le délit de provocation et d'apologie du terrorisme. Elle ne fonctionne que pour la presse. Elle pourrait être intégrée au code pénal.

État en fonction de l'appréciation des risques. Le 10 août 2006, une interdiction d'emport des liquides et des gels dans les bagages de cabine a ainsi été imposée. Le sujet est actuellement discuté à Bruxelles.

Dans le domaine maritime, un code international de sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS) est entré en vigueur en juillet 2004. Les dispositions internationales ont été renforcées en Europe par un règlement de mars 2004.

Après la protection des personnes, le *Livre blanc* traite de la protection des infrastructures essentielles à l'activité politique, économique et sociale du pays. Au niveau européen, elles sont appelées « infrastructures vitales ». La France a mis en place le concept de sécurité des activités d'importance vitale. Un travail aux échelons interministériel et ministériel a été effectué. Il consiste en la définition, dans chaque secteur, d'une directive nationale de sécurité. Chaque opérateur aura à définir un plan de sécurité, dans lequel il précisera ses installations névralgiques. Pour chacune d'entre elles, sera établi un plan particulier de protection par l'opérateur lui-même et un plan de protection externe par le préfet du département d'implantation.

En matière de capacités de gestion de crise, le système français a été sensiblement renforcé depuis 2001, à la fois pour les structures de commandement et les équipements des intervenants de terrain.

Une lacune avait été identifiée : la communication publique. Seuls quelques principes ont pour le moment été retenus : fédérer la population et orchestrer la communication de l'échelon gouvernemental aux échelons de terrain. Une doctrine de communication de crise traitant du cas du terrorisme mais aussi d'autres types de situations graves est en cours de définition.

Enfin, dans sa troisième partie, le *Livre blanc* met en évidence la nécessité de développer des actions de fond pour agir sur l'environnement dans lequel apparaissent et évoluent les terroristes. Ce plan est décrit en trois batailles : du quotidien, technologique et des idées.

La bataille du quotidien a pour objectif d'accroître la sensibilisation de nos concitoyens. Par des formations adaptées, ceux-ci développeront des réflexes appropriés face au terrorisme. La lutte contre le terrorisme s'inscrit dans la durée et pourra comporter des phases de paroxysme et de contraintes fortes vis-à-vis de la population. Il est donc impératif d'obtenir l'adhésion des Français à la doctrine gouvernementale et de développer un esprit de sécurité. Il s'agit également de dialoguer et travailler avec les professionnels des médias pour éviter l'amplification médiatique des situations sensibles et relayer les consignes de comportement.

La bataille technologique est nécessaire pour prendre de vitesse les terroristes, dont les modes d'action sont en constante amélioration. Il s'agit dans un premier temps d'élaborer une politique dans le domaine des technologies de sécurité, en mettant l'accent sur la recherche et le développement ainsi que sur l'élaboration de normes internationales (notamment dans le cadre européen).

La bataille des idées a pour but de contrecarrer les messages de haine diffusés par les terroristes. Il s'agit d'adresser à leurs auditoires habituels et aux relais d'opinion, en

France comme à l'étranger, des contre-messages crédibles et efficaces. Sur le plan national, elle passe par la politique de communication publique déjà évoquée. Sur le plan international, le *Livre blanc* retient le renforcement de nos coopérations dans le but d'ouvrir les sociétés des mondes arabe et islamique et d'œuvrer pour la résolution des crises internationales dont les jihadistes tirent profit de manière opportuniste.

Le *Livre blanc* du gouvernement face au terrorisme n'est pas le point de départ de la politique gouvernementale dans ce domaine. Il était un moment et un lieu de concentration des réflexions et des approches sectorielles, de bilans, de mises en perspective, d'intensification d'actions préalablement engagées et de définition d'orientations nouvelles. Au-delà de ses aspects techniques, le *Livre blanc* a fondamentalement une dimension politique, d'ailleurs bien perçue par nos correspondants étrangers auxquels tous nos ambassadeurs ont été chargés de la présenter.

Plutôt que de donner un cadre *a posteriori* à des programmes identifiés, la démarche du *Livre blanc* a consisté à définir clairement le terrorisme mondial, en soulignant le refus de tout amalgame entre terrorisme et Islam. Le Livre ne retient par l'expression de « guerre contre le terrorisme », car la France ne considère pas les terroristes comme des combattants ainsi qu'ils voudraient être décrits pour être dotés d'une légitimité. Elle les considère comme des criminels. Nous ne devons pas, en entrant dans une logique de guerre, être amenés à développer, comme le souhaite Al Qaida, une rhétorique de conflit des civilisations.

La France marque son attachement à faire face au terrorisme mondial avec les armes de l'état de droit, condition primordiale pour gagner le combat moral dans la durée.

3.5 – Débat avec la salle

Questions

- La France dispose-t-elle de capacités pour faire valoir ses solutions et réflexions au niveau européen ?

Réponse de Jean-Paul Laborde

Dans le vocabulaire des Nations Unies, les systèmes de justice criminelle vont de l'enquête jusqu'à l'incarcération (intégrant donc la dimension pénitentiaire). Au niveau de l'ONU, il y a eu une reconnaissance de la capacité opérationnelle des systèmes français de lutte contre le terrorisme. La possibilité d'utiliser les informations recueillies par les services de renseignement dans le cadre d'enquêtes criminelles paraît évidente en France. Pour de nombreux pays dans le monde, en particulier les pays de *Common law*, les procédures équivalentes n'existaient pas avant le 11 septembre 2001. Elles n'ont été créées que très récemment. C'est un des points forts du système français. Dans la lutte contre le terrorisme, l'interconnexion entre l'information et la réponse est un élément qui doit être particulièrement travaillé. En France, nous sommes parvenus à résoudre cette question.

La prévention comprend la prévention pénale. En matière de terrorisme, il s'agit d'éviter l'infraction. Pour les crimes de droit commun, les services essaient d'adopter la même logique. Mais l'infraction « classique » n'a pas le même impact que l'infraction

terroriste. Celle-ci est toujours entourée d'une certaine peur. Au niveau des Nations Unies, nous essayons de travailler sur les questions de prévention pénale. Il faut notamment définir l'incitation au terrorisme. Nous avons beaucoup progressé dans ce travail. Désormais, la définition se réfère le plus souvent à l'article 20 du Pacte des droits civiques et politiques.

De même, il faut se pencher sur le financement du terrorisme. Il faut également préciser ce que recouvre juridiquement l'association de malfaiteurs (la *conspiracy* en anglais). Dans certains pays, il faut des éléments constitutifs. Dans d'autres, l'intention de commettre est suffisante.

Ces sujets sont extrêmement précis. Ils ont été travaillés en France depuis longtemps. Avec toutes les précautions que l'on doit prendre en matière de terrorisme, on peut dire que les services français ont un fonctionnement efficace sur les points que je viens rapidement de présenter.

Réponse de Jorge Bento Silva

Dans certains journaux, il est fait état d'une perte d'influence de la France au sein des institutions européennes. Je prends note de ces remarques. Mais en tant que fonctionnaire bruxellois, je ne les commenterai pas.

Le fait que neuf Français sur dix soutiennent le travail de la Commission en matière de lutte contre le terrorisme est très important pour moi et mon équipe. En février 2006, on a en effet demandé aux Français ce qu'ils attendaient de l'Europe. Parmi leurs premières demandes, se trouve la lutte contre le terrorisme. Ils sont 88 % à vouloir plus d'implication de l'Europe dans ce domaine. 84 % désirent plus d'Europe pour la paix et la sécurité internationale. 81 % veulent une action plus marquée de l'Union dans la lutte contre le crime organisé⁵⁰. C'est ce qui nous incite à continuer notre travail.

Les spécialistes français travaillant sur le terrorisme (magistrats, policiers...) nous apportent énormément dans tous les domaines. La section que je dirige n'est pas constituée que d'« eurocrates ». Les policiers et gendarmes (ou équivalents) représentent la moitié de l'équipe. Avec les apports allemand, italien, français..., nous avons plus d'un siècle d'expérience dans la lutte contre les groupes terroristes (IRA, Bande à Bader, Fraction armée rouge...). Nos politiques ont un sens parce qu'elles sont bâties sur l'expérience de ceux qui connaissent ces problématiques. Les magistrats français qui viennent travailler à la Direction générale Justice Liberté Sécurité, tout comme les policiers français affectés à mon équipe nous apportent de l'excellence.

Les chercheurs, les « académiques » français ont également beaucoup de qualités. Certains journalistes, de guerre notamment, sont parfois sollicités. A l'heure actuelle, nous discutons avec certains d'entre eux la possibilité d'établir un programme européen sur la violence des images. Il concernerait les lycées. L'objectif est d'apprendre, avec l'aide des enseignants, aux jeunes à décrypter les messages qui leur parviennent,

⁵⁰ NDLR -Ces résultats sont issus de l'Eurobaromètre spécial n° 251 « futur de l'Europe ». La question posée était : « Pour chacun des domaines suivants, dites-moi si vous pensez que plus de prises de décisions devraient avoir lieu au niveau européen ou au contraire que moins de prises de décisions devraient avoir lieu au niveau européen ? »

notamment à travers les télévisions satellites. L'école, c'est-à-dire l'État, ne peut pas être présente aux domiciles des enfants lorsqu'ils regardent ce qui leur est livré. Il faut faire confiance à leur intelligence. Mais on doit également les éduquer à décrypter l'image.

Les responsables de la Direction générale discutent avec les entreprises françaises. On travaille avec les industriels sur la sécurité des conteneurs, les instruments de détection... Nous sommes également en relation avec les entreprises spécialisées sur les renseignements de source ouverte et les renseignements économiques.

Les industriels français, les policiers français, les magistrats français, les journalistes français, les enseignants français, les chercheurs français... participent tous, dans leurs domaines de spécialité, aux travaux sur le terrorisme en apportant leur excellence.

Reste la question du rapport entre l'identité de la France et l'identité européenne et de l'avenir conjugué des deux dans la réflexion politique française. Certains ont une opinion tranchée sur le problème. Mais lorsque l'on observe la France et qu'on la compare avec d'autres pays, on constate que le niveau de réflexion sur ces interrogations est par exemple bien supérieur en Allemagne. Les fondations et les hommes politiques travaillent véritablement sur les politiques de sécurité et de défense européennes et, plus globalement, sur l'avenir conjugué de l'Allemagne et de l'Europe. En France, il y a bien parmi les cadres de l'administration des réflexions sur ces questions. Mon impression – de citoyen européen et non de fonctionnaire européen – est que le personnel politique français ne s'investi pas totalement dans les institutions européennes ; ils apportent sans doute moins que les autres acteurs français impliqués dans les réflexions sur l'Europe.

Question

- Comment interpréter la décision du GSPC de s'affilier à Al Qaida ? Existe-t-il des précédents de ce type d'annonce ? Les raisons sont-elles propres à l'Algérie ?

Réponse de Jacques Di Bona

Le GSPC est né d'une scission dans les années 1997-1998 au sein du GIA. Celui-ci est progressivement devenu une organisation plus criminelle (au sens du droit commun) que terroriste. Ses membres se livraient à des massacres et des pillages dans la population. Certains ont été écœurés par ces pratiques, en particulier ceux qui vivaient en Europe.

Le GSPC s'est tourné vers des intérêts essentiellement militaires et policiers nationaux. Il était initialement très peu tenté par une internationalisation de ses activités.

Progressivement, les services de renseignement et de sécurité algériens sont montés en puissance. Ils ont obtenu un certain nombre de victoires sur le GSPC. Ses chefs avaient en moyenne une durée de vie d'un à deux ans. Le mouvement s'est donc affaibli. Depuis quatre à cinq ans, sa situation n'est pas bonne. Certains experts ont notamment affirmé qu'il ne rassemblait plus que 200 combattants traînant dans les maquis.

Le GSPC s'est donc tourné vers le Sahel et le Mali. Il a implanté des groupes, qui se sont fait notamment connaître en enlevant des touristes. Ces groupuscules se sont armés dans les États riverains (Nigéria, Niger, Tchad). L'objectif est évidemment de se renforcer.

Al Qaida s'est implanté dans certains pays. L'organisation a commandité ou organisé de nombreux attentats. Dans le Maghreb, ces actions ont redonné confiance à un certain nombre d'entités (en particulier le Groupe libyen de lutte islamique et certaines organisations tunisiennes). Des déplacements ont ainsi pu être observés. Certains individus ont été arrêtés alors qu'ils franchissaient les frontières.

En Algérie, l'ancienneté des combattants a permis la création de camps. Les nouveaux chefs du GSPC, notamment ceux qui sont apparus depuis 2003, ont changé de tactique. Ils ont décidé d'internationaliser le combat. Ils ont tout d'abord essayé de se rapprocher de groupes irakiens. Ils ont notamment demandé un aval à Al-Zarkaoui. Des messages ont circulé.

En réalité, les demandes avaient été formulées depuis longtemps. Désormais, les chefs d'Al Qaida considèrent peut être nécessaire d'être sur tous les terrains. Le relais du GSPC leur donne de nouveaux moyens de semer le trouble en Europe. Ils veulent frapper en France. Mais les structures pakistanaises, somaliennes ou même érythréennes semblent insuffisantes dans notre pays. La communauté algérienne étant importante, ils ont sans doute considéré que les structures d'appui pouvaient y être développées plus facilement. Le GSPC a pour sa part besoin de réapparaître sur le devant de la scène. Cette alliance lui donne un certain prestige et une légitimité.

Mais cette internationalisation de ses activités masque sans doute une carence en moyens pour venir porter le combat en France. Le risque est plutôt celui d'initiatives locales. Ce nouveau lien avec Al Qaida augmente bien la menace contre la France.

Réponse de Jean-Philippe Grelot

Le GSPC a fait allégeance à Al Qaida le 11 septembre 2003. Mais son ralliement n'a été reconnu que trois ans plus tard (le 11 septembre 2006). Manifestement, un intérêt mutuel a été trouvé dernièrement par ces deux entités. Al Qaida a besoin de s'appuyer sur des structures déjà existantes. Le GSPC a besoin du « nom de fabrique », de la marque Al Qaida pour attirer à lui.

Le 11 septembre 2006, Pierre de Bousquet de Florian, directeur de la DST s'est exprimé et a qualifié l'éventuelle arrivée en Europe d'hommes formés au terrorisme en Irak de première priorité du contre-espionnage français. Il précisait que ces hommes sont portés par « la dynamique triangulaire qui s'est établie entre l'Irak, où le trouble ne fait que grandir, l'Afrique du Nord, où se recrute la majorité des volontaires étrangers pour aller faire le Jihad en Irak, et l'Europe, où ceux-ci seront susceptibles d'être projetés après un passage en Irak ».

Questions

- Entre 10 et 12 000 déclarations de soupçon sont envoyées par an à la cellule TRACFIN⁵¹. Seulement quelques centaines font l'objet d'une saisine par le procureur de la République. Existe-t-il une coopération avec ces services ? Les services de renseignement peuvent-ils bénéficier de leurs travaux ?
- Dans le cadre de la lutte anti-terroriste mais également contre les mafias, imagine-t-on, au niveau européen, une extension du fichier génétique à l'ensemble des populations ?

Réponse de Jacques Di Bona

La France dispose effectivement de services spécialisés dans les questions financières. L'UCLAT s'occupe très peu de ces domaines. Nous suivons leurs travaux, mais sans réellement y participer. La police judiciaire dispose pour sa part de spécialistes de ces problématiques, dans les offices centraux de répression de la délinquance financière.

Réponse de Jorge Bento Silva

Dans le domaine de la lutte anti-terroriste, l'Union a apporté aux États membres le principe de disponibilité. Toute information existante dans un État membre et qui pourrait être utilisée par un enquêteur d'un autre État membre, agissant dans un cadre légal et pour une affaire traitant de terrorisme, doit lui être accessible. Les conditions qui s'appliquent sont celles du pays dans lequel est détenue l'information. Ce principe est désormais consacré. Il crée un marché commun de l'information indispensable aux affaires criminelles.

Dans le cadre de ce dispositif, un travail a été réalisé sur les différentes catégories d'informations. Il a commencé par les empreintes digitales. La seconde catégorie identifiée est constituée des matériels génétiques. Il s'agit donc de trouver des outils permettant de saisir l'information sur différentes bases de données. Ces bases de données pourraient être consultables par les magistrats des pays membres. Ils pourraient, avec les garanties nécessaires, obtenir des renseignements leur permettant de continuer une poursuite dans un cadre national mais avec des données (notamment génétiques) issues d'autres pays. Le transfert des informations ne sera pas automatique. Il s'agit de faire savoir aux magistrats qu'il existe des données dans un autre pays de l'Union. A charge pour lui de demander l'autorisation aux responsables de cet État d'un transfert.

Il n'est pas question de créer un fichier génétique au niveau européen. Mais permettre de transmettre l'information est perçu comme nécessaire. Le mandat d'arrêt européen existe déjà. Nous travaillons pour faire avancer le projet du mandat européen de preuve. L'objectif est que les preuves puissent être recevables dans des tribunaux d'autres pays que celui qui les a produites.

⁵¹ NDLR - Cellule créée en 1990 au sein du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, TRACFIN recueille, analyse et transmet le renseignement financier (fondé notamment sur des déclarations d'opérations suspectes). Son travail concerne les actes susceptibles d'être constitutifs de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme.

Question

- Que recouvre l'expression « infrastructures vitales » ?

Réponse de Jean-Philippe Grelot

Une infrastructure vitale, en France, est l'ensemble des moyens qui concourent à une activité essentielle pour la continuité de la vie économique, politique, sociale du pays. L'acception est très large. On trouve dans cette catégorie toutes les activités qui ne peuvent pas trouver de substitution dans un délai rapide.

Réponse de Jorge Bento Silva

Au niveau européen, le projet de directive sur le programme européen de protection des infrastructures vitales (ou critiques – les deux termes étant utilisés) sert de base de travail. La définition française est quasiment identique à celle que l'Union utilise à titre conservatoire (puisque le texte n'est pas encore adopté).

Une distinction est cependant faite entre deux types d'infrastructures vitales : européennes et nationales. Un événement affectant une infrastructure du premier type en Italie aura des répercussions sur certains autres États membres, voire peut-être sur tous. L'Union européenne doit donc prendre des dispositions et dégager des moyens. Elle peut également avoir un rôle par rapport aux infrastructures vitales nationales. Il s'agit de mettre à la disposition des États n'ayant pas les moyens propres de les élaborer et de les mettre en œuvre des standards de protection. A travers un programme européen, l'Union essaye de mettre à la disposition de la collectivité des standards expérimentés pour permettre aux États de prendre les mesures leur permettant de protéger leurs infrastructures vitales. Il n'y a aucun caractère d'obligation. Ces standards sont une aide.

4 – **Conclusion** - *Jean-François DAGUZAN*

L'analyse concernant la menace semble assez partagée. États-Unis, Europe et France se rejoignent sur un constat relativement clair. L'impression partagée est que nous avons à faire face à des individus et des groupes dans une situation particulière. Ces ensembles ne sont plus aussi organisés que ceux contre lesquels nous devions lutter autrefois. La menace est donc fragmentée, protéiforme et décentralisée. Les différents groupes terroristes représentent en quelque sorte un réseau sans centre, fonctionnant avec beaucoup de fluidité. Ces caractéristiques rendent très difficile la réduction de la menace. Même si certains considèrent qu'il existe une centralité d'Al Qaida, notamment à travers ses idéologues, il semble clair que l'autonomie des groupes, en particulier opérationnels, en rend la détection très difficile. Cette difficulté est accentuée par le fait qu'ils vivent en circuits fermés, utilisant essentiellement des moyens locaux. Les filières mafieuses ou criminelles peuvent toutefois rejoindre les réseaux terroristes pour augmenter leur potentiel. Ces groupes transnationaux constituent un très grand danger. Leur idéologie du refus est fondée sur la rupture avec les États nations ou les pays occidentaux.

Le *Home grown terrorism*, terrorisme d'inspiration salafiste implanté localement, est désormais une réalité. Cette forme de menace est valable pour la plupart des États occidentaux. Se posent les problèmes de la réduction de ce type de terrorisme et de l'insertion de ces groupes dans la société dans laquelle ils vivent.

Au cours de cette journée, nous avons insisté sur les spécificités locales dans les formes de terrorisme. La menace que fait peser le GSPC est par exemple une particularité française, tout comme celle des réseaux pakistanais l'est en Grande Bretagne. Il faut notamment y voir le fruit de l'histoire coloniale et de la décolonisation.

Les effets directs et indirects de la lutte anti-terroriste sont un second élément sur lequel nos experts se sont penchés. La « guerre contre la terreur » engagée par les États-Unis a notamment eu un impact considérable sur l'espace monde. Elle a provoqué le développement d'une angoisse parmi les populations qui ont découvert le terrorisme de masse avec le 11 septembre. Cette angoisse est amplifiée par la constitution d'un imaginaire se rapportant à cet événement. L'inquiétude grandit quant au développement d'un anti-islamisme, notamment parmi les populations musulmanes vivant en Occident.

La guerre d'Irak a évidemment eu des effets dévastateurs. Ce constat est revenu régulièrement dans les propos de nos intervenants. Ce pays est devenu le lieu d'une culture du Jihad et de sa reproduction vers l'espace monde. C'est un phénomène de très haute dangerosité.

La mondialisation a un effet majeur en matière de terrorisme. Elle amplifie les répercussions de nombreux événements, qu'ils soient majeurs – comme la guerre en Irak – ou de moindre importance, comme la loi sur le voile en France. De la sorte, il est plus aisé pour les terroristes de désigner certains pays comme des ennemis de l'Islam. On constate donc que les seuils de réaction, très bas, font que rien n'est anodin. Tout élément peut avoir des répercussions mondiales. Il peut même engendrer des violences tout à fait réelles.

La guerre d'Irak, le scandale d'Abou Ghraïb, l'existence de la prison de Guantanamo... ont progressivement constitué des griefs renforçant l'anti-américanisme. Dans les opinions publiques musulmanes, les comportements américains sont en effet considérés comme injustes et illégitimes. Ce sentiment dévie même vers un anti-occidentalisme dans certaines régions.

Les causes profondes du terrorisme doivent être analysées. Il faut s'interroger sur l'évolution des territoires dans lesquels se développent des phénomènes de violence portés par les oppositions religieuses, notamment la radicalisation islamique. La question de l'identité est souvent sous-jacente à ces affrontements. Le sentiment de certaines populations d'avoir perdu leur dignité doit être également pris en compte. Cette problématique est liée aux difficultés économiques et sociales que rencontrent ces pays. Cette réalité est structurante du phénomène terroriste. Il est donc indispensable de l'intégrer à la réflexion si l'on veut être capable d'éradiquer durablement la menace.

En matière de réponse, un système de poupées russes a été élaboré ces dernières années. Désormais, tous les niveaux jouent un rôle dans la lutte contre le terrorisme. Pendant des années, les Nations Unies et l'Union européenne abordaient la question sans pour autant qu'une structure efficace soit mise en place. Souvent on en restait à des vœux pieux. Le débat se perdait dans les méandres de la question de la définition du terrorisme.

Désormais l'ensemble permettant la réponse est plus complet, coordonné et coopératif. A partir de 2001, des avancées politiques, judiciaires et policières tout à fait significatives ont eu lieu. En l'espace de quatre ans, le cadre juridique s'est notamment considérablement renforcé, tout comme la structuration des espaces communs de travail. La communication s'est développée entre les communautés concernées par la lutte contre le terrorisme. L'expérience des pays qui connaissent le phénomène terroriste (notamment parce qu'ils en ont souffert) a pu servir aux autres, en particulier au niveau européen. Après Madrid, les pays de l'Union ont pris conscience qu'une action collective était indispensable.

La réponse au terrorisme est le Droit. C'est ce qui ressort des interventions des différents contributeurs à ces tables rondes. Il est ainsi difficile d'accepter l'existence de Guantanamo et de prisons secrètes : ces éléments ne font que nous renvoyer au même état que le terrorisme, c'est-à-dire à une sortie de l'état de droit. Les terroristes en profitent d'ailleurs pour stigmatiser la réponse, précisant que l'adversaire se comporte comme lui.

La question de l'état de droit est liée à celle des valeurs. La lutte contre le terrorisme se situe également dans le débat d'idées. Notre capacité à proposer un système de valeurs aussi puissant que celui de l'Islam radical, acceptable par les communautés musulmanes, est un élément fondamental. Ce système axiologique doit inclure le respect de la différence et de l'identité de l'Autre.